

opera mundi europe

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ÉCONOMIE EUROPÉENNE

DANS CE NUMERO

- LA LETTRE DE LA SEMAINE (P. 1-4)

Le problème des tarifs aériens (I)

- LES COMMUNAUTES AU TRAVAIL (P. 5-9)

Coopération nucléaire germano-franco-italo-britannique ; La France perd à Luxembourg ; Les techniques américaines de diffusion gazeuse ; Les négociations commerciales avec les USA ; Modifications des parités monétaires : le scenario communautaire. La décision de la Commission dans l'affaire Continental Can.

- EUROFLASH (P. 14-44)

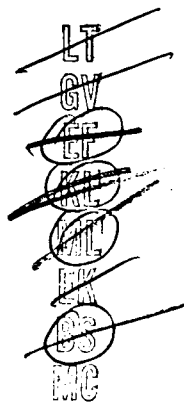
Sommaire Analytique, P. 14

Index Alphabétique, P. 40

N° 641 - 21 Décembre 1971

Av. Raymond-Potncaré

PARIS 16.



OPERA MUNDI - EUROPE

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ECONOMIE EUROPEENNE

DIRECTION GÉNÉRALE ET RÉDACTION

100, Avenue Raymond Poincaré - PARIS 16^e

MUNDI-PARIS

Tél. : 704.53.20

Télex : 27 989

CCP PARIS 3235-50

| | |
|--|--|
| <i>DIRECTEUR</i> | Paul WINKLER |
| <i>Directeur Adjoint</i> | Charles RONSAC |
| <i>RÉDACTEUR EN CHEF</i> | André GIRAUD |
| <i>Service Informations</i> | } Guy de SAINT CHAMAS Alain-Yves BUAT |
| <i>Service Études et Documentation</i> | |
| <i>Institutions Européennes</i> | Jean LAURE |

SUISSE

54, rue Vermont
GENÈVE - Tél. 33 7693

BENELUX

12, rue du Cyprès
BRUXELLES - Tél. : 18-01-93

ITALIE

Piazza S. Maria Beltrade, 2
20123 MILANO - Tél. 872.485 - 872.492

| ABONNEMENTS | Un an | 6 mois |
|--------------------------|-----------|---------|
| Série hebdomadaire | FF. 1.200 | FF. 700 |
| Série semestrielle | FF. 400 | |

(La revue n'est pas vendue au Numéro)

L A L E T T R E D E L A S E M A I N E

Au terme de la réunion qu'ils ont tenue début octobre à Honolulu, les dirigeants des grandes compagnies aériennes membres de l'IATA (Association Internationale du Transport Aérien) ont poussé un soupir de soulagement : une fois de plus - mais vraiment in extremis cette fois - la guerre des tarifs sur l'Atlantique Nord était évitée. C'est même par un accord de principe unanime que s'était achevée, à la stupeur générale, une discussion qui s'annonçait fort mal, à en juger par les échecs successifs enregistrés sur ce problème précisément, lors des précédentes rencontres d'Amsterdam, Genève et Lausanne.

Ainsi l'IATA a échappé à une dislocation que l'on tenait généralement pour inévitable - du fait d'ailleurs, principalement, de la position tranchée prise par la compagnie nationale allemande. Cette position de la Lufthansa était un refus d'entériner les derniers accords de tarifs conclus non sans peine à Montréal ; la volonté de reprendre sa liberté d'action pour n'avoir plus à subir, notamment, les pressions des compagnies américaines et britanniques ; le désir de simplifier le plus possible, tout en les abaissant, les tarifs sur l'Atlantique Nord dont l'ensemble est, sans aucun doute, devenu peu à peu d'une aberrante complexité.

En réalité en effet, la crise actuelle de l'IATA remonte à l'automne 1969, époque où la compagnie nationale italienne décide brusquement, sans consultations préalables, de réduire de 25% son tarif Rome-New York-Rome, obligeant ainsi les autres membres européens de l'Association à s'aligner, bon gré mal gré, sur ce nouveau prix. Les plus grandes compagnies américaines - les véritables instigatrices de la révolte de l'Alitalia - décidaient alors à leur tour d'appliquer la même baisse avec une hâte que d'aucuns jugèrent d'ailleurs suspecte.

Les vicissitudes présentes du transport aérien, et celles que connaît l'IATA par contre-coup, sont d'une telle ampleur qu'il serait téméraire de faire quelque pronostic que ce soit. Tout au moins, pour les comprendre, convient-il d'en dégager les données essentielles. Du fait que, parmi toutes les lignes aériennes, celle de l'Atlantique Nord est, de loin, la plus chargée en voyageurs, c'est elle qui est aussi le lieu de la concurrence internationale la plus âpre. Pour toutes les compagnies qui la desservent, l'objectif est identique : abaisser les tarifs pour tenter d'attirer une nouvelle clientèle, et en même temps compenser la réduction de recettes résultant de cet abaissement des tarifs en améliorant le coefficient de remplissage des appareils afin de retrouver un minimum d'équilibre financier.

A Honolulu, la Lufthansa n'a pas obtenu totalement gain de cause. Du moins a-t-elle largement contribué à mettre fin à une situation dont l'absurdité éclate quand on sait que les compagnies en étaient arrivées à élaborer 92 formules de tarif selon la saison, le jour, l'heure, l'âge du passager, les motifs de son voyage, la durée et la nature de son séjour sur l'autre rive de l'Atlantique, le nombre et la qualité des amis ou parents l'accompagnant, etc ... Avec un tel éventail, les anomalies, voire les fraudes, étaient évidemment de plus en plus difficiles à constater ... et à éviter.

Déjà en 1970, alors que cette confusion n'était pas encore à son comble, de bien curieuses observations pouvaient être faites ; ainsi, un voyageur embarquant le 17 juillet de Londres (ou Paris , ou Francfort) à destination de New York payait \$ 600 environ un billet aller-retour, valable un an, au "tarif transatlantique économique ... pleine saison"; mais s'il embarquait le 16, le même billet, dit "basse saison", lui était facturé \$ 515 environ, c'est-à-dire avec une réduction de quelque 15%. Si ce voyageur annonçait un séjour de 15 jours aux Etats-Unis, il pouvait réclamer le bénéfice d'un billet au "tarif excursion économique Atlantique nord", valable pour tout séjour supérieur à 14 jours, mais inférieur à 28 jours. Si, embarquant entre le 1er juillet et le 30 septembre, il fixait son départ en début de semaine, le prix de son aller-retour tombait à moins de \$ 425 , mais s'il le fixait un vendredi, un samedi ou un dimanche, le prix en remontait à \$ 457. Enfin, ce même aller-retour mais avec départ le 30 juin, ne lui coûtait plus que \$ 400, si le 30 tombait un vendredi, un samedi ou un dimanche, et \$ 370 s'il s'agissait d'un autre jour de la semaine. Pour réaliser ainsi une économie de près de 50% sur le tarif général, il fallait, certes, être soigneusement renseigné, mais le résultat valait l'effort !

De même, à Honolulu, a-t-on beaucoup parlé entre professionnels de cette merveilleuse "histoire de fou" attribuée à une compagnie européenne : un voyageur achète un aller-retour Rome-New York (excursion) valable plus de 22 mais moins de 45 jours; arrivé à New York, il jette son retour et achète, aux bureaux de la même compagnie, un autre aller-retour New York-Rome (excursion) d'une même durée de validité; trois jours plus tard, de retour à Rome, il jette de même son retour en se réjouissant de la substantielle économie réalisée, grâce à ce gaspillage apparent, sur le prix de son déplacement - qu'il aurait effectivement payé beaucoup plus cher s'il avait acquis , en toute logique, un aller-retour "non excursion" valable pour moins de 22 jours.

Jusqu'où ira-t-on dans l'abaissement des tarifs ? Nul ne le sait. Mais Alitalia en 1969, suivie par Lufthansa en 1971 n'ont fait que reconnaître l'évidence. Dès l'été 70, les principales compagnies (régulières ou non) opérant en charter vendaient \$ 200 environ l'aller-retour Europe-Etats-Unis (côte Est) : ce "bradage" faisait alors scandale; aujourd'hui il est devenu banal. Au point qu'en vertu de l'accord de principe enregistré à Honolulu - et que l'IATA met pour l'instant en forme à Genève - le tarif de base retenu pour l'Atlantique Nord (aller-retour "excursion" valable de 22 à 45 jours) est fixé à \$ 210 en basse-saison (1er novembre-31 mars).

Sur ce tarif de base, peuvent se greffer des suppléments liés aux saisons : \$ 25 dollars entre le 1er avril et le 31 mai ainsi qu'entre le 1er septembre et le 31 octobre; \$ 90 pendant les périodes de pointe (1er juin - 31 août) . Mais, en sens inverse, le tarif de base est passible d'allègements; si, par exemple, des voyageurs se constituent en groupes de 10 ou 15 personnes, le prix tombe pour chacun d'entre eux, à \$ 180. Si une compagnie régulière est en mesure d'affréter un appareil complet de 166 sièges, elle facture le billet \$160 - soit sensiblement le prix pratiqué par les entreprises charters. On constate donc, dans l'ensemble, un très net progrès

Mais, pour importante qu'elle soit, la bataille pour l'abaissement des tarifs sur l'Atlantique Nord n'est que l'un des éléments d'une lutte aux dimensions infiniment plus vastes, dont l'enjeu est l'ensemble du transport aérien. En effet, tout en se trouvant en conflit aigu avec les transporteurs à la demande, ces entreprises de charter qui cassent les prix, les compagnies régulières organisent elles-mêmes, et de plus en plus, des vols charters à la demande. De plus, ce qui ne simplifie rien, compagnies régulières comme entreprises charters sont de plus en plus étroitement liées aux diverses professions qui gravitent autour du tourisme aérien mondial : tour-operators, agences de voyage, hôtellerie, etc ... Or ces professions ne sont pas les dernières à peser de tout leur poids pour l'abaissement des tarifs. Si bien que, finalement, il devient difficile de savoir exactement qui pousse qui - comme on le constate aux incohérences qui vont continuer à caractériser, en l'absence d'accord du type Atlantique Nord, toutes les autres lignes régulières.

Est-il raisonnable en effet de devoir, par exemple, payer \$ 105 le trajet Paris-Niobe et retour alors que désormais l'aller-retour Paris-New York coûte normalement \$ 210. Mais il y a beaucoup mieux : avec des Boeing 747 affrétés à la société Condor, filiale de la Lufthansa, les deux principaux tour-opérateurs allemands, Neckermann et Touropa, assurent, entre autres, chaque semaine une liaison Francfort-Bangkok avec départ le mardi pour le premier et le samedi pour le second. Ainsi, d'une part, l'appareil utilisé est le plus moderne des longs courriers actuellement en service, et d'autre part la liaison est effectuée régulièrement : voilà une singulière supériorité sur les entreprises charters pour qui la règle est de ne donner le départ qu'une fois l'avion rempli, ou presque - et il n'est pas inutile de noter au passage qu'en dépit de la régularité de leurs horaires, Neckermann et Touropa parviennent à obtenir pour leurs appareils (490 sièges, contre 360 en moyenne sur l'Atlantique Nord) des coefficients de remplissage sensiblement plus élevés que les compagnies régulières sur n'importe laquelle de leurs lignes.

Le phénomène s'explique aisément quand on sait que le tarif des tour-operators allemands pour l'aller-retour Francfort-Bangkok est de quelque \$ 320, alors que celui des compagnies s'élève à \$ 1160 environ en classe économique, et cela sur des appareils déjà relativement anciens (DC 8 ou Boeing 707). De plus, le prix demandé par les tours-operators comprend, outre le transport, un séjour de 9 jours à Bangkok, chambre et petit déjeuner compris. Enfin le forfait n'est grevé d'aucun supplément si le voyageur emmène un enfant âgé de moins de 12 ans, tandis que les compagnies se contentent d'accorder à cet enfant une réduction de 50%.

On constate d'ailleurs des distorsions d'ampleur analogue sur bien d'autres exemples. Ainsi, Touropa comme Neckermann organisent des séjours de quatre semaines aux Baléares pour le prix forfaitaire de \$ 93 - à comparer au prix de \$ 100 réclamé par les compagnies pour un simple aller-retour Paris-Palma en tarif excursion (minimum : 6 jours - maximum : 1 mois).

Il est juste de souligner cependant que ces deux tour-operators - auxquels il faut ajouter un autre allemand, Quelle - constituent à eux seuls une catégorie à part dans la profession en Europe. Ni les Français, ni les Suisses, ni les Italiens, ni même les Britanniques, pourtant relativement avantagés, ne sont en mesure de fournir, en toute saison, en ensemble de services (transport, hôtel, services au sol) comparable. En France, la principale entreprise de la profession, le Club Méditerranée, affirme avoir un "potentiel" supérieur à 180.000 clients; la société Air-Tour avance pour sa part le chiffre de 60.000 et il est vraisemblable que des agences comme Vacances 2.000 ou Jet Tour (filiale d'Air France) ne sont guère à la tête que de 25.000 clients chacune. Au Royaume-Uni, Thomson Holiday, le premier des tour-operators, se situe apparemment dans la tranche supérieure à 500.000. Mais, en République Fédérale, les trois "grands" dépassent nettement ce niveau : 600.000 clients pour Neckermann en 1970, dont 520.000 par avion. (De nombreux tour-operators, en Europe, mêlent dans leurs chiffres globaux tous les modes de transport, ce qui crée une fâcheuse confusion entre des réalités bien différentes).

Il reste qu'un Boeing 747 doté de son équipement complet vaut \$ 40 millions environ et que , dans ces conditions, les résultats financiers de son exploitation changent singulièrement selon qu'il travaille avec un coefficient de remplissage de 20% , de 50% ou de 90%. Or, sauf cas favorables, les coefficients supérieurs à 60% ne sont le lot que des grands tour operators (Allemands et Américains en particulier) du fait de la masse énorme de touristes qu'ils mobilisent. Il n'est donc pas surprenant que l'exercice 1970 se soit soldé pour toutes les compagnies membres de l'IATA - y compris les géantes américaines - par des déficits plus ou moins graves, à l'exception de la Lufthansa qui a enregistré un bénéfice net un peu inférieur à \$ 15 millions.

(à suivre)

LES COMMUNAUTÉS AU TRAVAIL

COOPERATION NUCLEAIRE GERMANO-FRANCO-ITALO-BRITANNIQUE.-

Un important accord dans le domaine des réacteurs à gaz à haute température a été conclu entre les compagnies allemandes HOCHTEMPERATUR KERNKRAFT WERK (qui construit à Uentrop/Westphalie une centrale de ce type refroidi au thorium, d'une puissance installée à 300 MWe), RHEINISCHE ELEKTRIZITÄTSWERKE (RWE) et VEREINIGTE ELEKTRIZITÄTSWERKE (VEW), l'entreprise publique ELECTRICITE DE FRANCE et le groupe britannique CENTRAL ELECTRICITY GENERATING BOARD. Cet accord, auquel se joindra ultérieurement l'entreprise publique italienne ENEL, s'est matérialisé par la création d'une société du nom d'EUROPAISCHE GESELLSCHAFT ZUR AUSWERTUNG VON ERFAHRUNGEN BEI PLANUNG, BAU BETRIEB VON HOCHTEMPERATURREAKTOREN GmbH (EURO-MGK).

A Bruxelles on se félicite de cette initiative, qui est de nature à faciliter les progrès nécessaires pour le développement d'une filière dont les avantages sont les suivants : (a) à court terme : perspectives de compétitivité par rapport aux réacteurs de type éprouvé; (b) à moyen terme : améliorations apportées par l'utilisation du cycle direct (turbine à gaz) en remplacement du cycle classique à vapeur; diversité des cycles de combustible (plutonium et thorium) auquel elle se prête et nouvelles possibilités offertes pour l'utilisation industrielle de la chaleur à haute température (sidérurgie, industrie chimique); (c) à plus long terme : développement en symbiose avec les réacteurs rapides refroidis au sodium et valeur de contre-assurance en cas de retard ou de difficultés importantes dans la mise au point de ceux-ci. cette valeur de contre-assurance pouvant être accrue par la mise au point des réacteurs rapides à gaz à haute température.

LA FRANCE PERD A LUXEMBOURG.- La Cour de Justice de Luxembourg a confirmé la validité des dispositions du chapitre VI du Traité d'Euratom relatif à l'approvisionnement de la Communauté en combustibles nucléaires. Dans son arrêt relatif à l'affaire qui a opposé la Commission au gouvernement français, elle constate en effet que la France a manqué aux obligations découlant de ce chapitre en effectuant une série de transactions sur de l'uranium enrichi et du plutonium sans passer par l'Agence d'approvisionnement et la Commission, et en ignorant le droit d'option et le droit exclusif de conclure des contrats détenu par l'Agence. Paris soutenait que, depuis 1965, le chapitre VI du Traité d'Euratom était devenu caduc du fait que le Conseil n'avait pas procédé avant la fin 1964 à la modification de ses dispositions, conformément au Traité qui prévoit expressément cette modification dans une clause de révision. La Cour (comme la Commission et les cinq autres pays membres) est, au contraire, de l'avis que ces dispositions restent valables tant que le Conseil n'a pas pris une décision de modification.

Ce jugement devrait accélérer des travaux d'amendement qui traînent depuis plusieurs années au niveau des experts gouvernementaux, mais qui paraissent indispensables à la Commission et à la majorité des Etats membres dans l'intérêt d'une véritable politique d'approvisionnement de la Communauté dans le domaine des combustibles nucléaires.

LES TECHNIQUES AMERICAINES DE DIFFUSION GAZEUSE.-

Un premier round de négociation vient de se dérouler à Washington entre la Commission ainsi que les représentants de cinq Etats membres (sauf le Luxembourg) et du Royaume-Uni d'une part et l'administration américaine d'autre part, à la suite de l'offre faite par les Etats-Unis de mettre à la disposition de certains pays leur technologie dans le domaine de l'enrichissement de l'uranium par la méthode de la diffusion gazeuse.

Les premiers contacts ont permis de constater que si les capacités d'enrichissement américaines doivent suffire pour couvrir les besoins en uranium enrichi du monde occidental d'ici 1980, l'accroissement prévu des besoins ensuite rendra indispensable la mise sur pied de capacités supplémentaires. La durée de construction d'une usine fonctionnant sur la méthode de diffusion gazeuse étant évaluée à cinq ans environ, une décision devra être prise au plus tard en 1975. A la demande des pays Européens, Washington mettra prochainement à leur disposition deux rapports relatifs à leur technologie, afin de leur permettre de se faire une idée plus précise sur les données technico-économiques afférentes au procédé en cause. C'est ensuite seulement que seront entamées les véritables négociations sur les conditions mises à leur offre par les Etats-Unis.

LES NEGOCIATIONS COMMERCIALES AVEC LES USA.- Réclamées par Washington, ces négociations sur les problèmes "à court terme" vont pouvoir débiter immédiatement. En effet, aussitôt après le "sommet" des Açores - qui n'a fait en la matière que confirmer une décision du Conseil des Six - les Représentants permanents des Etats membres ont mis au point la semaine dernière un mandat destiné à la Commission.

On se rend d'ailleurs compte, à l'exposé des "offres" des Six comparées aux demandes américaines, que la Communauté n'envie pas d'aller très loin, malgré l'"invitation" américaine. Tout dépendra en fait de l'objet que se sont assignés les Etats-Unis avec cette négociation. Peuvent-ils se contenter de "gestes" européens, qu'ils se chargeraient d'exploiter sur le plan de la politique intérieure ? Ou veulent-ils vraiment, comme on leur en fait ici grief depuis fort longtemps, faire voler en éclats - à l'occasion de l'élargissement du Marché Commun et de la crise monétaire - la politique agricole commune ?

1°) Céréales. Les Etats-Unis demandent à la Communauté de stocker pendant deux ans 10% de sa récolte de blé et de céréales fourragères. Une proposition de la Commission dans ce sens - il y a trois semaines - avait fourni une réponse anticipée, mais partielle à cette demande. C'est exactement cette position que la CEE reprend aujourd'hui : elle accepte pour la campagne en cours - il est vrai pléthorique - d'augmenter de 1,2 million de tonnes ses stocks de report de blé. Quant à la prochaine campagne, les Six se déclarent prêts à envisager d'autres engagements, mais à la condition que les autres producteurs, Etats-Unis, Canada et Australie, fassent de même.

En revanche l'autre partie des demandes américaines est repoussée dans sa presque totalité. Les Etats-Unis auraient voulu que les corrections monétaires ne modifient pas les prélèvements et les restitutions perçues aux frontières de la CEE, ce qui reviendrait à donner une "préférence" aux exportateurs des pays tiers dont la monnaie serait dévaluée, à commencer par les Etats-Unis, et aussi à remettre complètement en cause tout le mécanisme de la politique agricole commune et, finalement, à diminuer les prix garantis aux paysans. Evidemment, la Communauté ne peut répondre que par la négative, à ceci près toutefois que si le calcul du prélèvement est automatique, celui de la "restitution" à l'exportation peut être modulé - mais dans une marge relativement étroite - de façon à ne pas "agresser" les américains sur leurs marchés habituels d'exportation.

2°) Agrumes. Washington souhaite que la CEE élimine avant le 15 mars les préférences tarifaires accordées à ces produits dans les accords avec les pays du bassin méditerranéen, ou bien, à la limite, que le même système bénéficie aux Etats-Unis. Sur ce point, la réponse des Six est négative; tout au plus sont-ils prêts à renouveler en 1972 la concession unilatérale faite à Washington cette année : diminution de 15 % à 8 % du droit perçu sur les oranges américaines pendant la période d'exportation, soit de juin à septembre. D'autant plus que cette concession avait été précisément consentie l'an dernier aux Etats-Unis pour qu'ils abandonnent leur "guerre" contre les accords préférentiels de la CEE en Méditerranée.

3°) Tabac. Les Etats-Unis voudraient que la CEE prenne dès maintenant des engagements concernant la fiscalité à appliquer aux cigarettes et aux tabacs de Virginie par rapport aux tabacs noirs, car ils redoutent que l'on avantage ces derniers. Quel engagement l'Europe peut-elle prendre maintenant à ce sujet ? Il est sans doute trop tôt pour en parler ; le dossier est trop complexe pour être débattu en quelques jours.

4°) Pays de l'AELE. Il ne peut y avoir, selon les Six, de négociations bilatérales dans cette affaire. La CEE ne peut, ni ne veut interrompre les négociations avec les pays de l'AELE non candidats à l'adhésion (Suède, Suisse, Autriche, Finlande, Islande, Portugal), comme le demande Washington. C'est politiquement impossible, et ce serait par ailleurs "incongru". Les Six

ont déjà dit que le dossier serait soumis en temps utile au GATT, conformément à l'article XXIV, § 6, et ils n'ont rien à ajouter à cette déclaration.

Dans ces conditions, il est clair que le fossé est considérable entre les positions des uns et des autres. D'autant plus que, de leur côté, les Européens demandent aux Etats-Unis certaines contre-parties en ce qui concerne les importations de produits laitiers. Cependant, on va maintenant savoir assez rapidement quel était l'objectif véritable de Washington en insistant pour l'ouverture immédiate de ces conversations commerciales à "court terme".

MODIFICATIONS DES PARITES MONETAIRES : LE SCENARIO COMMUNAUTAIRE.- Dès que la parité d'une monnaie de la CEE est modifiée - et à plus forte raison si l'événement se produit pour plusieurs monnaies en même temps - la valeur de l'unité de compte, qui sert à libeller les prix agricoles européens, est "suspendue". Les transactions agricoles sont en fait interrompues, et un Conseil de Ministres doit se réunir dans les trois jours. Le scénario n'est pas nouveau. Il s'est déjà déroulé par deux fois dans un passé récent. Mais le réalignement général des parités tel qu'il doit s'opérer après les accords conclus par le Groupe des Dix à Washington soulève bien d'autres complications.

1°) L'unité de compte est égale à la valeur-or du dollar américain. En théorie, la dévaluation du dollar n'a donc pas de raison d'entraîner une modification de la valeur de cette unité. Pourtant, pour des raisons commerciales, il est des plus vraisemblable que les Six vont devoir manipuler cette valeur.

2°) Il va falloir mettre au point un système permettant le maintien de prix agricoles communs, en tenant compte d'une forte réévaluation (Allemagne), de réévaluations moyennes (Pays-Bas, Belgique) d'un maintien de parité (France) et d'une légère dévaluation (Italie). Ce système ne peut logiquement que conduire, si l'on veut éviter le risque de maintien de mesures de péréquation aux frontières, à une réévaluation de l'unité de compte d'au moins la moitié du taux de la réévaluation dont fait l'objet le mark. Pour que les producteurs ne soient pas lésés, il faudrait que cette réévaluation soit combinée avec des hausses de prix (mais quelle sera alors la réaction des Etats Unis ?). A moins que les Etats membres n'en viennent à envisager le versement aux agriculteurs d'aides complémentaires, solution dont, justement, ils avaient dit ne pas vouloir il y a quelques mois encore.

3°) Les corrections de parités monétaires ne règlent pas tous les problèmes. En fonction de l'élargissement des marges de fluctuation au niveau international, du non retour à la convertibilité du dollar, les Six vont devoir se préoccuper de la remise en route de leur plan d'Union économique et monétaire (ce qui, cependant, demandera quelque temps).

LA DECISION DE LA COMMISSION DANS L'AFFAIRE "CONTINENTAL CAN". - La Commission a pris au début de la semaine dernière, sur la base de l'art. 86 du Traité de Rome qui réprime l'exploitation abusive d'une position dominante dans le Marché Commun, une décision à l'encontre du groupe américain CONTINENTAL CAN, premier producteur mondial d'emballages métalliques avec un chiffre d'affaires annuel de \$ 1,78 milliard environ, auquel son expansion dans la région Nord du Marché Commun avait conféré à une situation de quasi monopole.

De fait, le groupe détient, au travers de sa filiale SCHMALBACH-LUBECA-WERKE (Brunswick) une position dominante sur le marché des emballages légers pour conserves de viande, de charcuterie, de poissons et de crustacés, ainsi que sur le marché des couvercles métalliques dans une partie substantielle du Marché Commun. La Commission a constaté qu'il avait exploité abusivement cette position dominante (et c'est bien l'abus qui est condamnable, et non la position dominante elle-même) en éliminant pratiquement la concurrence pour ces produits d'emballages, par l'achat effectué en Avril 1970 par sa filiale EUROPEMBALLAGE d'environ 80% des actions et obligations convertibles de l'entreprise néerlandaise THOMASSEN & DRIJVER-VERBLIFA (Deventer). Cette dernière société contrôlait déjà antérieurement l'entreprise SOBEMI, qui occupait le marché belge des produits en cause. Ainsi CONTINENTAL CAN avait fini par acquérir dans le Nord de l'Europe (Benelux et Allemagne) entre 70 et 100% du marché des emballages de conserves de viande, entre 80 à 100 % du marché des emballages de conserves de poisson, et entre 45 et 55% du marché des couvercles métalliques. En outre, le groupe américain n'avait pas caché ses projets de nouvelles implantations dans d'autres pays de la CEE, particulièrement en Italie.

En absorbant ainsi un de ses principaux concurrents potentiel (ce qui était, du reste, très théorique, car la firme néerlandaise était licenciée de CONTINENTAL CAN), la société américaine renforçait, de l'avis de la Commission, sa position dominante de telle sorte que la concurrence était pratiquement éliminée pour les produits en cause sur les marchés du nord de l'Europe. Il en résulte que la liberté de choix des acheteurs est restreinte d'une manière incompatible avec le jeu normal de la concurrence à l'intérieur du Marché Commun.

En repoussant cette opération, la Commission confirme le point de vue qu'elle défend depuis plusieurs années sur la nécessité d'intervenir contre les opérations de concentration jugées abusives parce qu'elles mettent en péril le jeu normal de la concurrence dans la Communauté, au préjudice des consommateurs. Elle n'a cependant pas demandé à CONTINENTAL DAN de se défaire de toutes les actions de la société néerlandaise, mais de lui faire des propositions d'ici le 1er juillet prochain. En vérité le groupe américain ne pourra faire autre chose que se dessaisir, d'une façon ou d'une autre, d'une partie des intérêts qu'il a en Europe. dans les secteurs considérés.

E U R O F L A S H

- P. 17 - ASSURANCES - France: Les apports d'ASSICURAZIONE DI MILANO à CIE D'ASSURANCES REUNIES-RISQUES DIVERS. Pays-Bas: FIDELITY et SECURITIES MANAGEMENT prennent le contrôle de WOERNENSE LEVENSVERZEKERING.
- P. 17 - BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS - Belgique: HERON GROUP OF COS s'installe à Bruxelles; CIE D'EXPLOITATION IMMOBILIERE-IMMOBILIA est filiale de SOLTINA HOLDING. France: THE HAMMERSON BOZ PROPERTY est à capital anglo-néerlandais; ETS CHUBERRE passe sous le contrôle de COMMERCIALE D'AFFRETEMENT & DE COMBUSTIBLES. Italie: SAINDA reprend certains actifs à STABILIMENTI CINEMATOGRAFICI PONTINI. Pays-Bas: S.H.V. prend le contrôle de MELCHIOR VERENIGDE BEDRIJVEN; Fusion BOUWCOMBINATIE NOVIOMAGUM/TIEMSTRA. USA: Association germano-autrichienne dans EFFO SYSTEMS.
- P. 19 - CHIMIE - Allemagne: LÜNEBURGER WACHSBLEICHE passe sous le contrôle de H.B. FULLER C°; BENTONE SUD s'installe à Bonn; Coopération SCHERING/HENKEL. Belgique: CHE-CON INTERNATIONAL est à capital allemand. France: THE CARBORUNDUM C° simplifie ses intérêts et crée PRODUITS ABRASIFS DUPERREY; H.P.C.-PRODUITS CHIMIQUES absorbe LA TECHNIQUE APPLIQUEE. Italie: MONTEDISON accroît ses intérêts dans ITALIANA PRODOTTI ESPLODENTI. USA: Une licence CDF CHIMIE pour REICHHOLD CHEMICALS.
- P. 20 - COMMERCE - Autriche: EMIL ROESNER s'installe à Vienne. Suisse: MARKET DEVELOPMENT INSTITUTE est à capital allemand.
- P. 21 - CONSTRUCTION ELECTRIQUE - Allemagne: AEG TELEFUNKEN prend le contrôle de BBC-HAUSGERÄTE, et crée TELEFUNKEN RUNDFUNK & FERNSEH; NARCO SCIENTIFIC INDUSTRIES développe AIR-SHIELDS (EUROPA); A.V.G. AKKUMULATORENVERTRIEBS est à capital français. Belgique: RANSBURG ELECTRO-COATING ouvre une succursale à Bruxelles, comme HUBERT WILKE. France: KARL LEISTER ELEKTRO-GERÄTEBAU s'installe à Paris; Dissolution d'U.S.E.M. Suisse: ALBERTO GIACOMINI s'installe à Sementina/Ticino.
- P. 22 - CONSTRUCTION MECANIQUE - Allemagne: MASCHINENFABRIK LORENZ passe sous contrôle suisse; DIHART-MERZ est à capital suisse, et NORTON HYDRAULIC-PRESSEN à capital britannique; Développement de DEMAG-LAUCHHAMMER MASCHINENBAU & STAHLBAU; ROTARY HOES ferme sa filiale d'Oldenburg; MOHR et FEDERHAF développent MFL PRÜF- & MESSSYSTEME; PLASTON-ERZEUGNISSE DR. WERNER BACH passe sous le contrôle de KUFA. France: WACKER WERKE ouvre une succursale à La Fare-les-Oliviers/B. du Rh.; Développement de COLMANT WEMEX; Association ENTREPRISE FRANCIS BOUYGUES/GAZOCEAN dans SETURBA; ETS MATAGNE ferme AUTOBEL FRANCE; Dissolution d'INTERFINISH. Italie: WHITTAKER augmente sa participation dans CANTIERI RIVA. Japon: Une licence BRISSONNEAU & LOTZ pour ISHIKAWAJIMA HARIMA HEAVY INDUSTRIES et TSUJI INDUSTRIES. Pays-Bas:

Un apport d'INTERNATIONAL HARVESTER à VEREENIGTE TOUWFABRIEKEN.
Suède : Association franco-suédoise dans POCLAIN SVENSKA. URSS : Une licence NEBIOLO pour LICENSINTORG.

- P. 26 - CUIR - Allemagne : EUROPESE SCHOENEN ASSOCIATIE s'installe à Düsseldorf.
- P. 26 - EDITION - Belgique : AMERICAN CAN ferme PATRONS & PERIODIQUES INTERNATIONAUX. Italie : Coopération H. M. H. PUBLISHING/RIZZOLI EDITORE.
- P. 26 - ELECTRONIQUE - Allemagne : Accord de distribution COGAR/GES. FÜR DATEN-SYSTEME & COMPUTER. Autriche : MESSGERÄTE-WERK LAUDA DR. R. WOB-SER s'installe à Vienne. France : IPC FRANCE représentera SEATRONICS (UK).
- P. 27 - EMBALLAGE - Allemagne : Création d'ALCOA DEUTSCHLAND; Filiale de vente pour BELLAPLAST, HELLER & C°. Pays-Bas : Renforcement des liens CROWN ZELLERBACH/VAN GELDER & ZONEN.
- P. 28 - ENGINEERING - Luxembourg : Association anglo-luxembourgeoise dans EURO-MILL ENGINEERING.
- P. 28 - FINANCE - Allemagne : Fusion C. G. TRINKAUS/BANKHAUS BURKHARDT; SLO-MAN BANK ouvre une succursale à Essen. Belgique : CREDIT DU NORD ouvre une succursale à Huy. France : CREDIT DU NORD devient actionnaire d'ALGECO; ITALMOBILIARE prend 5 % dans RIVAUD & CIE. Grande-Bretagne : Association UBAF/MIDLAND BANK dans un nouvel établissement bancaire. Luxembourg : Création d'INTERLEASE ASBL; Création de CASSIOPEE pour compte suisse; EUROATLANTIC est filiale de SUBALPINE FINANCIERE GENERALE. Maroc : Les apports de STE CENTRALE DE BANQUE à GENERALE MAROCAINE DE BANQUE. Pays-Bas : Une concentration donne naissance à GILISSEN JONKER. USA : DEUTSCH BANK prend 50 % dans AMERICAN U. B. S.
- P. 30 - INDUSTRIE ALIMENTAIRE - France : BISCUITERIE-CONFISERIE J. POIRIER passe sous contrôle néerlandais. Italie : Simplification des intérêts d'INTERFOOD. Pays-Bas : Une filiale de distribution pour COOPERATIEVE ZUIVELVERENIGING CAMPINA; NUTRICIA prend le contrôle de SPYER, VAN DER VIJVER & ZWANENBURG
- P. 31 - INDUSTRIE DU JOUET - France : SOFINEX et BANQUE VEUVE MORIN PONS prennent le contrôle de JOUEF-LE JOUET FRANCAIS.
- P. 32 - METALLURGIE - Allemagne : TECHNOMETAL est à capital britannique. France : Création d'UNION DE REPARATEURS NAVALS MARSEILLAIS. Italie : Des licences NIPPON STEEL pour ITALSIDER. Pays-Bas : METAALWARENINDUSTRIE SPIMETA passe sous le contrôle de HUNTER DOUGLAS, et ZUIDNEDERLANDSE METALL-WARENFABRIEK PLAMETHA sous celui de TRAVAIL MECANIQUE DE LA TOLE; Nouvelle expansion d'OGEM.
- P. 33 - PAPIER - France : Association LA CELLULOSE DU PIN/PAPETERIES AUBRY dans SANYS. Luxembourg : LUXPAP INTERNATIONAL est à capital allemand.

- P. 33 - PARFUMERIE - Allemagne: STUD HOLDINGS est à capital britannique; Concentration H. STUPLICHT/KARL ESSER. France: BUSH BOAKE ALLEN ouvre une succursale au Cannet/A.M. Suisse: HOLIDAY MAGIC COSMETICS s'installe à Döttingen/Aargau.
- P. 34 - PETROLE - Allemagne: Simplification des intérêts de l'E.N.I.; ARGOSY DEUTSCHLAND est à capital américain. Belgique: EXXON est filiale de STANDARD OIL C° OF NEW JERSEY, et OXYCAR l'est d'OCCIDENTAL PETROLEUM. Colombie: Coopération SNPA/BRITISH PETROLEUM. France: Création d'un partnership ELF/ESSO STANDARD/SHELL FRANCAISE/TOTAL.
- P. 35 - PHARMACIE - Belgique: LABORATOIRE NATIVELLE s'installe à Bruxelles; Simplification des intérêts d'ABBOTT LABORATORIES.
- P. 36 - TEXTILES - Allemagne: Création de CHRISTIAN-DIOR-BOUTIQUE CHAMIER-GLISCZINSKI; Coopération RUDOLF HOMBERG TEXTILWERK/BEVO EWALD VORSTEHER; Simplification des intérêts de VORWERK & C°. Belgique: SERVICE HELANCA BENELUX est filiale de HEBERLEIN HOLDING. Italie: Une licence MITSUBISHI RAYON pour MONTEDISON. Luxembourg: Association belgo-luxembourgeoise dans TRICOTS DU NORD.
- P. 37 - TOURISME - Allemagne: NOVOTEL HOLDING s'installe à Stuttgart; et OWNERS SERVICES à Düsseldorf. Belgique: PETER KANAVOS HOTEL ENTREPRISES BRUSSELS est filiale de MOTELS OF NEW ENGLAND. Espagne: Association belgo-suisse dans FINRESA. France: HOTELIERE DE FOS est filiale de BECHTEL.
- P. 38 - TRANSPORTS - Allemagne: RANKIN, KUHN & C° ouvre une succursale à Hambourg. Pays-Bas: "HOLLAND AMERIKA LIJN" prend le contrôle de J. CASTEREN & ZONEN.
- P. 38 - VERRE - Allemagne: SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON élargit sa majorité dans GRÜNZWEIG & HARTMANN.
- P. 39 - DIVERS - Autriche: J.S. STAEDTLER-MARS (matériels de dessin) s'installe à Vienne; PAIDIWERK HEINRICH RENKL (literie pour enfants) transforme en filiale sa succursale de Vienne. Belgique: SECURITY SERVICES (surveillance, garde) fonde SECURICOR (BELGIUM); DEUTSCHE ZÜNDHOLZFABRIKEN (allumettes) devient actionnaire direct de ALLUMA; INTANCO (courtage de diamants) est à capital sud-africain.
-

ASSURANCES

(641/17) Le groupe d'assurances FIDELITY CORP. de Richmond/Va. (cf. n° 548 p.18) s'est associé à la compagnie financière de Genève SECURITIES MANAGEMENT C° LTD (cf. n° 535 p.29) - affiliée depuis 1969 à la FIRST NATIONAL CITY BANK de New York (cf. n° 639 p.28) - pour prendre le contrôle à Amsterdam de la firme de courtage dans la branche "Vie" WOERDENSE LEVENSVERZEKERING MIJ. : transformée en LEVENSVERZEKERING MIJ. GROOT AMSTERDAM, celle-ci a vu son capital autorisé porté à Fl. 2 millions.

(641/17) Le groupe d'assurances et réassurances "générales" et "vie" de Milan CIA DI ASSICURAZIONE DI MILANO SpA (cf. n° 613 p.13) a fait apport de l'ensemble de son portefeuille de contrats d'assurances "générales" en France à sa filiale de Paris CIE D'ASSURANCES REUNIES-RISQUES DIVERS SA - laquelle a une société soeur, C.A.R.-VIE SA (Paris).

BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS

(641/17) La compagnie de génie civil DYCKERHOFF & WIDMANN AG de Munich (cf. n° 640 p.16) - affiliée au groupe ALLGEMEINE LOKALBAHN & KRAFTWERKE AG (Francfort) - a constitué à New York, en compte à demi avec l'entreprise autrichienne DOKA SCHALUNGS & GERÜSTTECHNIK GmbH d'Amstetten (groupe HOLZWERKE UMDASCH KG) la société EFFO SYSTEMS INC. Au capital de \$ 100.000, celle-ci se spécialisera dans les panneaux de béton allégé et précontraint.

(641/17) Le groupe de promotion immobilière de Londres HERON GROUP OF COS LTD a étoffé ses intérêts chez les Six avec la constitution à Bruxelles - à travers sa filiale d'Amsterdam HERON HOLDINGS (AVENUE LOUISE) N.V. - de la société HERON BELGIUM (AVENUE LOUISE) SA (capital de FB. 1 million), que préside M. Gérald M. Ronson et dirige M. Michael J. Bamber.

Le groupe britannique dispose également sur le Continent de deux filiales à Paris, HERON FRANCE SA et HERON (AVENUE GEORGES V) SA.

(641/17) Le holding immobilier de Bâle SOLTINA HOLDING SA a installé une filiale de promotion et gestion immobilière en Belgique, CIE D'EXPLOITATION IMMOBILIERE-IMMOBILIA SA (St-Josse-ten-Noode) au capital de FB. 50 millions.

(641/18) Filiale paritaire à Amsterdam du groupe immobilier THE HAMMERSON PROPERTY & INVESTMENT TRUST LTD de Londres et de la BANK VOOR ONROERENDE ZAKEN N.V. d'Amsterdam, la compagnie immobilière HAMMERSON-BANK VOOR ONROERENDE ZAKEN N.V. (cf. n° 517 p.17) s'est donnée elle-même une filiale à Paris, THE HAMMERSON BOZ PROPERTY CORP. Sarl (capital de F. 250.000), dont le gérant est M. Wouter Van Vaegeningh.

(641/18) La compagnie française SCAC-STE COMMERCIALE D'AFFRETEMENT & DE COMBUSTIBLES SA de Puteaux/Hts-de-Seine (cf. n° 632 p.33) s'est assurée le contrôle en France d'une entreprise de liants hydrauliques et gros matériaux pour travaux publics, ETS CHUBERRE SA (Rennes). Celle-ci, qui réalise un chiffre d'affaires annuel de F. 20 millions, est intéressée, aux côtés notamment des groupes CIMENTS LAFARGE SA de Paris (cf. n° 633 p.32) et CIE GENERALE DU BETON SA de Puteaux (cf. n° 547 p.29) dans la firme LE BETON CONTROLE DE BRETAGNE-B. C. B. SA, dont la production de béton prêt à l'emploi (usines à Rennes et Fougères/I. & V.) atteint environ 100.000 m³/an.

CIMENTS LAFARGE a récemment procédé à une réorganisation de ses intérêts avec : 1) la création - à travers ses filiales CIMENTS DE LA SEINE SA (St-Vigor-d'Ymonville/Seine Mme), STE D'ETUDES & DE FINANCEMENT POUR L'INDUSTRIE DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION-SEFIMAC SA (Paris), STE FINANCIERE IMMOBILIERE SOFIMO SA (cf. n° 633 p.32), STE FINANCIERE & INDUSTRIELLE DE MATERIAUX-SFIM SA de Paris (cf. n° 442 p.18) et CIMENTS DU NORD SA d'Haubourdin/Nord (cf. n° 594 p.14) - de la société CIMENTS LAFARGE & CIE-BETON DE LA SEINE Snc (Vitry/Val-de-Marne) au capital de F. 15,7 millions; 2) l'absorption de CIMENTS DE LA SEINE, après absorption par celle-ci de la société SABTP MATERIEL Sarl (Vitry).

(641/18) Le groupe d'Utrecht S.H.V. -STEENKOLEN-HANDELS-VEREENIGING N.V. (cf. n° 640 p.30) a diversifié ses intérêts avec la prise du contrôle de l'entreprise de génie civil MELCHIOR VERENIGDE BEDRIJVEN N.V. - que coiffait jusqu'ici le holding familial MELCHIOR HOLDING MIJ. N.V. de Maastricht (cf. n° 597 p.16).

Occupant plus de 1.000 personnes, MELCHIOR possède de nombreuses filiales d'exploitation aux Pays-Bas et à l'étranger : MELCHIOR BOUWMIJ. N.V. (Maastricht), N.V. VERWARUNGSUNIE "BENEVU" - en association avec N.V. PLOUM (Kerkrade) - "BOFINEX" N.V. (Maastricht), KASPAR BAUGESELLSCHAFT mbH (Cologne), BALTHASAR SA-ENTREPRISES GENERALES (Bruxelles), etc...

(641/18) Filiale immobilière à Milan de la BANCA COMMERCIALE ITALIANA SpA (sous contrôle public - cf. n° 638 p.29), la société SAINDA SpA a acquis au prix de Li. 9 milliards les actifs immobiliers de la "cité du cinéma" Dinocitta/Roma, où elle envisage l'installation d'un supermarché avec parking.

Ces actifs avaient été cédés par le groupe DINO DE LAURENTIS CINEMATOGRAFICA SpA (Rome), il y a quelques mois, à la société soeur STABILIMENTI CINEMATOGRAFICI PONTINI.

(641/19) Des négociations sont en cours aux Pays-Bas en vue d'une fusion entre les entreprises de bâtiment de Nimègue BOUWCOMBINATIE NOVIO-MAGUM N.V. et AANNEMERSBEDRIJF v/h G. TIEMSTRA N.V., qui réalisent ensemble avec 650 personnes un chiffre d'affaires annuel de près de Fl. 60 millions.

CHIMIE

(641/19) Spécialiste de résines, colles et produits adhésifs, la compagnie H.B. FULLER C° de St-Paul/Minn. (32 usines, dont sept à l'étranger) a pris pied chez les Six en devenant majoritaire en République Fédérale dans l'entreprise de cires et dispersions pour industries caoutchoutière, électronique, etc... LÜNEBURGER WACHSBLEICHE GmbH de Lüneburg (cf. n° 429 p.18).

(641/19) Filiale de la compagnie CARBONISATION & CHARBONS ACTIFS-CECA SA de Paris (cf. n° 608 p.24) et affiliée à la firme de Londres ABBEY CHEMICALS LTD, l'entreprise française de gels minéraux (bentonites et hectorites) organophiles pour peintures, vernis, encres, lubrifiants, etc... BENTONE SUD SA de Velizy-Villacoublay et Honfleur/Calvados (cf. n° 337 p.19) est désormais présente en République Fédérale avec la nouvelle BENTONE-CHEMIE GmbH (Bonn) au capital de DM. 20.000, que dirigent MM. J.P. de Vleeschouwer et S. Hartmann.

Animée par MM. Didier Pineau-Valencienne et Claude Tanner, la fondatrice est l'ancienne CECATYL Sarl de Paris (cf. n° 373 p.14), qui avait été créée début 1966 sous le nom de STE DES BENTONES, et dont ABBEY CHEMICALS était devenue actionnaire quelques mois plus tard. Cette dernière est elle-même filiale commune des groupes britannique STEETLEY C° LTD (cf. n° 295 p.22) et américain N.L. INDUSTRIES INC. (anc. NATIONAL LEAD C° - cf. n° 630 p.31).

(641/19) La société CDF CHIMIE SA de Courbevoie/Hts-de-Seine (cf. n° 624 p.20), ancienne STE CHIMIQUE DES CHARBONNAGES-S.C.C. SA (groupe public CHARBONNAGES DE FRANCE - cf. n° 639 p.17), a accordé à la compagnie REICHHOLD CHEMICALS INC. de White Plains/N.Y. - pour utilisation dans son usine de Morris/Ill. (cf. n° 615 p.16) - un know-how en matière de déshydratation d'acide maléique mis au point à l'intention de sa nouvelle unité de Drocourt/Pas-de-Calais, dotée d'une capacité de 9.000 t./an.

(641/19) Le groupe MONTECATINI EDISON-MONTEDISON SpA (Milan) s'est défait de ses usines d'explosifs chimiques d'Orbeletto/Grosseto et Taino/Varese au profit de la firme de Milan SIPE-STA ITALIANA PRODOTTI ESPLODENTI SpA (cf. n° 639 p.17), où sa participation est ainsi passée de 22,2 % à 48,3 % (égale à celle de SNIA VISCOSA SA, jusque-là majoritaire à 72,2 %).

Transformée en SIPE NOBEL SpA et ayant vu son capital porté à Li. 752 millions, celle-ci sera désormais dirigée par M. Gianfranco Bellandi.

(641/20) Un accord de coopération devant prendre effet début 1972 a été conclu en République Fédérale dans le domaine de la galvanoplastie, de la métallochimie (nickelage et chromage) et des peintures entre les groupes SCHERING AG de Berlin et Bergkamen (cf. n° 631 p.38) et HENKEL GmbH de Düsseldorf (cf. n° 626 p.18).

(641/20) Le groupe d'abrasifs, composants électroniques, machines à polir, produits réfractaires, etc... THE CARBORUNDUM C° de Niagara Falls/N.Y. (cf. n° 489 p.20) a réorganisé ses intérêts en France en faisant absorber par sa filiale CARBORUNDUM FRANCE SA (Vizille/Isère) la société ETS DUPPEREY SA (Villeneuve-St-Georges/Val-de-Marne), dont il s'était récemment assuré le contrôle. En rémunération d'actifs estimés, bruts, à F. 9,9 millions, la société absorbante a élevé son capital à F. 17,9 millions.

Simultanément, le groupe américain a présidé à la création à Villeneuve-St-Georges de la société PRODUITS ABRASIFS DUPPEREY SA (capital de F. 300.000), que préside M. Thomas A. Roper, également président de CARBORUNDUM FRANCE.

(641/20) Filiale 75/25 des groupes de Francfort DEGUSSA-DEUTSCHE GOLD & SILBERHEIDEANSTALT VORM. RÖSSLER AG (cf. n° 640 p.13) et de Paris RHONE-POULENC SA (cf. n° 640 p.34), la compagnie française de colorants pour verres et émaux H. P. C. -PRODUITS CHIMIQUES SA de Limoges/Hte Vienne (cf. n° 577 p.19), que préside M. Paul Coiffe, a absorbé sa filiale de Paris LA TECHNIQUE APPLIQUEE SA et en a rémunéré les actifs (F. 3,7 millions) en élevant son capital à F. 10,2 millions.

Ancienne HARSHAW-POULENC-COIFFE SA, la compagnie de Limoges a adopté son actuelle raison sociale lors de la reprise par DEGUSSA de la participation qu'y détenait la compagnie d'installations et produits chimiques pour l'électrolyse THE HARSHAW CHEMICAL C° (Cleveland/Ohio) - Division depuis fin 1966 du groupe pétrolier KEWANEE OIL C° de Bryn Mawr/Pa. (cf. n° 544 p.20).

(641/20) Des intérêts allemands portés par le Dr. Barthel Rumbach (Stetternich b. Julich) ont été à l'origine à Anvers de la firme d'importation et vente d'articles chimiques et plastiques CHE-CON INTERNATIONAL N.V. (capital de FB. 1 million).

| |
|----------|
| COMMERCE |
|----------|

(641/20) La firme allemande d'import-export EMIL ROESNER KG (Korntal/Württ.) s'est donnée à Vienne une filiale sous son nom (capital de Sh. 100.000), dirigée par M. Friedrich Kraus.

(641/21) Des intérêts allemands, portés par M. Fritz-Peter Schmoll (Munich) notamment, ont été à l'origine à Genève de la firme de recherche et conseil en marketing MARKET DEVELOPMENT INSTITUTE Sarl (capital de Fl. 20.000), dont le gérant est M. Gottfried A. Schmoll.

CONSTRUCTION ELECTRIQUE

(641/21) Le groupe AEG TELEFUNKEN AG de Berlin et Francfort a conclu un accord de coopération avec le groupe suisse BROWN BOVERI & C° AG de Baden (cf. n° 639 p.27) dans le domaine de l'appareillage électrique "grand public" et des équipements domestiques. Le cadre en sera une filiale spécialisée du second à Mannheim, BBC-HAUSGERATE GmbH, où le partenaire allemand se trouvera largement majoritaire dès le début 1972.

Par ailleurs, AEG TELEFUNKEN apportera prochainement ses activités "radio, télévision et audio-visuel" à une affaire constituée à cet effet à Hanovre, TELEFUNKEN RUNDFUNK & FERNSEH GmbH (capital autorisé de DM. 100 millions). Celle-ci reprendra notamment les actifs de la filiale IMPERIAL GmbH RADIO FERNSEHEN PHONO de Wolfenbüttel (cf. n° 538 p.18), dont l'usine de Wolfenbüttel sera fermée début 1972, en sorte que les appareils "Impérial", "Kuba" et "Telefunken" seront dorénavant produits exclusivement par les usines de Hanovre, Berlin, Braunschweig, Celle et Milan.

(641/21) La firme de fournitures hospitalières (incubateurs, atomiseurs, tentes de réanimation, couveuses, etc...) NARCO SCIENTIFIC INDUSTRIES INC. de Fort Washington/Pa. a porté à DM. 65.000 le capital de sa filiale de Saarbrücken AIR-SHIEDS (EUROPA) GmbH (cf. n° 482 p.36) pour en financer l'expansion.

Compétente pour le Marché Commun, l'Espagne, le Portugal, la Grèce et la Turquie, celle-ci, qui a pour actionnaire minoritaire l'entreprise AIR-SHIEDS INC. (Hattboro/Pa.), dispose d'une société soeur en Grande-Bretagne, AIR-SHIEDS (U.K.) LTD (Shoeburyness/Essex).

(641/21) Membre en République Fédérale du groupe RANSBURG ELECTRO-COATING CORP. d'Indianapolis (cf. n° 492 p.19), l'entreprise d'installations de chargement électrostatiques pour peintures RANSBURG GmbH de Heusenstamm b. Offenbach (cf. n° 384 p.19) a ouvert à Bruxelles-Zaventem une succursale que dirige M. Terry Duncan.

Le groupe américain possède une filiale sous son nom en France (Montreuil s/Bois). Sa licenciée (pour la Grande-Bretagne et l'Italie notamment) HENRY W. PEABODY (INDUSTRIAL) LTD de Londres a été cédée courant 1970 par le groupe SALE TILNEY & C° LTD (cf. n° 571 p.28) à la compagnie de Genève ASCA SA.

(641/22) La firme italienne d'appareillage électrique de chauffage, réfrigération et conditionnement d'air ALBERTO GIACOMINI Sas (San Maurizio d'Opaglio/Novara) a pris pied en Suisse avec l'installation à Sementina/Ticino d'une filiale commerciale, A. GIACOMINI SA (capital de FS. 50.000), dirigée par M. Flavio Pedroni.

(641/22) Spécialiste d'appareils audio-visuels, l'entreprise de New York HUBERT WILKE INC. a ouvert à Bruxelles une succursale placée sous la direction de M. Karl J. Landenmann.

(641/22) Affiliée pour 37,8 % aux groupes R.S. STOKVIS & ZONEN N.V. de Rotterdam (à travers sa filiale de Paris R.S. STOKVIS & FILS SA - cf. n° 639 p.25) et CIE FRANCAISE THOMSON-HOUSTON-HOTCHKISS-BRANDT SA de Paris (cf. n° 639 p.27), et pour 24,3 % à la compagnie LE CARBONE LORRAINE SA de Paris (elle-même affiliée notamment pour 37,82 % à MORGAN CRUCIBLE C° LTD de Londres - cf. n° 564 p.19), l'entreprise d'appareils et machines électriques et électromécaniques U.S.E.M. SA de Paris (cf. n° 206 p.18) a été dissoute.

(641/22) L'entreprise suisse d'appareils électromécaniques KARL LEISTER-ELEKTRO-GERÄTEBAU (Kägiswil/Sarneu), qu'anime l'homme d'affaires allemand Karl Leister, s'est donnée une filiale commerciale à Paris, STE LEISTER OUTILLAGES ELECTRO-MECANIQUE Sarl (capital de F. 100.000), avec pour gérant M. Yves-Marie Rabu.

(641/22) Des intérêts français portés par M. Yves Jarreau ont été à l'origine à Saarbrücken de la firme d'importation et distribution en gros d'accumulateurs électriques A.V.G. AKKUMULATORENVERTRIEBS GmbH (capital de DM. 20.000).

| |
|------------------------|
| CONSTRUCTION MECANIQUE |
|------------------------|

(641/22) Le groupe français de matériels de génie civil POCLAIN SA du Plessis-Belleville/Oise (cf. n° 618 p.29) a renforcé son réseau international d'intérêts avec la création à Stockholm de sa 13e filiale à l'étranger, POCLAIN SVENSKA A/B, en association 60/40 avec son distributeur local SÖDERBERG & HAAK A/B (groupe FÖRVALTINGS A/B RATOS de Stockholm).

POCLAIN a récemment mis en route en Espagne (Malpica) l'usine de pelles mécaniques de la société POTAIN TUSA SA de Casetas/Saragosse (cf. n° 618 p.29), où il a pour associé majoritaire une autre entreprise française de la branche, ETS FAUSTIN-POTAIN SA (La Clayette /S. & L.).

(641/23) Spécialiste en Suisse de machines-outils (pour alésage de précision notamment), la société MERZ AG (Dulliken/Soleure) a installé une filiale commerciale en République Fédérale, DIHART-MERZ GmbH (Rheinfelden) au capital de DM. 20.000, avec pour gérant M. Hans Schönenberger (Bâle).

(641/23) La firme de machines-outils et engrenages de précision MAAG-ZAHNRÄDER & MASCHINEN AG de Zurich s'est assurée le contrôle en République Fédérale de l'entreprise de machines pour usinage de pignons MASCHINENFABRIK LORENZ AG (Ettlingen/Baden).

MAAG disposait déjà de plusieurs filiales chez les Six, notamment en France la STE DES ENGRENAGES DE PRECISION PROCEDES MAAG SA (Courbevoie/Hts-de-Seine) et à Milan la STA ITALIANA INGRANAGGI MAAG SpA.

(641/23) Affiliée pour 20 % chacun aux constructeurs automobiles REGIE NATIONALE DES USINES RENAULT SA et PEUGEOT SA (cf. n° 639 p.14), l'entreprise mécanique SA DES ETS BRISSONNEAU & LOTZ de Paris a conclu à Tokyo avec les chantiers navals I.H.I. -ISHIKAWAJIMA HARIMA HEAVY INDUSTRIES LTD (cf. n° 637 p.32) ainsi qu'avec la société de matériels de levage et manutention TSUJI INDUSTRIES C° LTD un accord leur confiant la production sous licence des parties mécaniques de ses auxiliaires pour ponts à commande électrique.

(641/23) Le groupe WHITTAKER CORP. de Los Angeles/Cal. (cf. n° 613 p.26) a porté de 50 à 75 % sa participation - acquise début 1970 - dans l'entreprise italienne de construction de runabouts et bateaux de plaisance à moteur CANTIERI RIVA de Sarnico/Bergamo (cf. n° 554 p.44). Animée par M. Carlo Riva, celle-ci est notamment connue par ses modèles "Bertram".

(641/23) L'entreprise de matériels vibrants (marteaux-pilons, plateaux, bétonnières, etc...) WACKER WERKE KG de Munich a doté sa filiale WACKER FRANCE SA (Limeil-Brévannes/Val-de-Marne) d'une succursale à La Fare-les-Oliviers/B. du Rh.

Forte de quelque 1.100 employés, la fondatrice (capital de DM. 10 millions), qui contrôle la société française à travers ses filiales de Zurich VIBRO-TECHNIK AG et INTERWAC GmbH, réalise un chiffre d'affaires annuel supérieur à DM. 70 millions.

(641/23) Des intérêts britanniques, portés notamment par MM. Hubert V. Norton (Smallfield/Surrey) et Leslie B. Norton (Horley/Surrey), ont été à l'origine en République Fédérale de l'entreprise de presses mécaniques et hydrauliques NORTON HYDRAULIC-PRESSEN GmbH (Remscheid) au capital de DM. 100.000, que dirige M. Johann P. Arns.

(641/24) Spécialiste à Turin de machines graphiques, la compagnie NEBIOLO SpA (cf. n° 570 p.25) a cédé à l'entreprise soviétique v/o LICENSINTORG (cf. n° 535 p.34) - à qui elle prêtera aussi son assistance technique et des outillages (avec leurs servants) - une licence pour la fabrication à Jesk de rotatives à haut rendement.

(641/24) Filiale commune en France des constructeurs de machines-outils (fraiseuses, perceuses, pointeuses, etc...) de Berlin WMW EXPORT-IMPORT GmbH (cf. n° 383 p.24) et TRANSINTER GmbH, l'entreprise COLMANT WEMEX SA (Argenteuil/Val d'Oise) a vu son capital porté à F. 0,5 million.

(641/24) Connu en Europe par ses Divisions "véhicules utilitaires", "machines agricoles" et "matériels de travaux publics". notamment, le groupe de Chicago INTERNATIONAL HARVESTER C° (cf. n° 632 p.21) a cédé les activités "ficelles lieuses" de sa filiale de Paris (avec usine à Croix/Nord) INTERNATIONAL HARVESTER FRANCE SA - dont le capital a été récemment porté à F. 214,5 millions - au groupe de Rotterdam VERENIGDE TOUWFABRIEKEN N.V. (cf. n° 630 p.36).

(641/24) Le groupe DEMAG AG de Duisburg (cf. n° 640 p.23) a rationalisé ses intérêts en transférant son contrôle sur l'entreprise de grues de bord et machines auxiliaires de manutention pour construction navale DEMAG KAMPNAGEL GmbH (Hambourg) à sa filiale de machines de transbordement, manutention et excavation pour mines et équipements portuaires DEMAG-LAUCHHAMMER MASCHINENBAU & STAHLBAU GmbH (Düsseldorf-Benrath), dont le capital a été en conséquence doublé à DM. 2 millions et la gérance confiée à M. Wilhelm A. Golawski.

(641/24) Les compagnies françaises de génie civil ENTREPRISE FRANCIS BOUYGUES SA de Clamart/Hts-de-Seine (cf. n° 543 p.19) et de transports méthaniers GAZOCEAN SA de Paris (cf. n° 626 p.30) ont formé, en association avec l'établissement public CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATIONS de Paris (cf. n° 693 p.32), la société SETURBA Sarl. Avec pour gérant M. Philippe Marchat, celle-ci a pour objet le développement et la promotion d'un véhicule de transport urbain pour villes de moyenne importance (200.000 à 1 million d'habitants) du nom d'"Urba".

Suspendu à une voie-poutre surélevée par l'intermédiaire d'une couche d'air aspiré, l'Urba, que construit la CIE D'ENERGETIQUE LINEAIRE SA (animée par M. Maurice Barthalon), est propulsé par un moteur linéaire mis au point par la compagnie MERLIN & GERIN SA de Grenoble/Isère (cf. n° 638 p.26).

(641/24) Le groupe mécanique britannique ROTARY HOES LTD de Brentwood/Essex (cf. n° 575 p.32) a allégé ses intérêts en République Fédérale avec la fermeture de sa filiale ROTARY HOES GmbH (Oldenburg). Il reste présent dans le pays avec notamment une filiale de machinisme agricole et presses, HOWARD ROTAVATOR MASCHINENFABRIK GmbH (Michelstadt/Odw.).

(641/25) Filiale à 96 % à Mannheim-Rheinau de la compagnie américano-allemande KORF-MIDLAND-ROSS-HOLDING AG de Baden-Baden (anc. à Neustadt - cf. n° 637 p.20), l'entreprise mécanique MOHR & FEDERHAF AG (cf. n° 610 p.25) a quadruplé à DM. 4 millions le capital de sa filiale de Mannheim MFL PRÜF- & MESSSYSTEME GmbH (anc. LOSENHAUSEN TESTOMAX GmbH - cf. n° 589 p.34), après lui avoir fait apport de son Département "Machines d'essai".

KORF-MIDLAND-ROSS HOLDING, dont le capital a été porté dernièrement à DM. 60 millions, appartient conjointement au groupe MIDLAND-ROSS CORP. (Cleveland/Ohio) et à la compagnie KORF INDUSTRIE & HANDEL GmbH & C° KG (Baden-Baden).

(641/25) Spécialiste de brûleurs à huile et à mazout pour chaudières ainsi que d'installations de chauffage à air, l'entreprise belge ETS MATAGNE Sprl (Grivegnée/Liège) a fermé sa filiale AUTOBEL FRANCE Sarl (capital de F. 30.000), créée courant 1970. à Paris.

(641/25) Filiale paritaire à Paris des compagnies DE VILBISS C° de Toledo/Ohio (groupe CHAMPION SPARK PLUG C° de Toledo - cf. n° 605 p.33), TUNZINI-AMELIORAIR SA de Paris (groupe CIE DE SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON SA de Neuilly/Hts-de-Seine - cf. n° 633 p.20) et OTTO DURR KG de Stuttgart (affiliée pour 35 % à la précédente - cf. n° 619 p.29), l'entreprise d'équipements de peinture et laquage des métaux INTERFINISH SA (cf. n° 461 p.25) a été dissoute. Elle disposait de sociétés-soeurs en Grande-Bretagne (Bornemouth/Hauts.) et au Mexique (Mexico).

TUNZINI AMELIORAIR a, par ailleurs, récemment rationalisé ses intérêts en absorbant ses filiales à 88 % TUNZINI-SAMES SA (Grenoble) et à 91 % TRAITEMENT DE L'AIR & DES GAZ PRAT DANIEL POELMAN SA (Courbevoie/Hts-de-Seine), ce qui, en rémunération d'actifs (nets) de F. 16,8 et 11,3 millions respectivement, a entraîné l'augmentation de son capital à F. 39,4 millions.

Pour sa part, SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON vient de simplifier ses intérêts verriers au profit de sa filiale SAINT-GOBAIN SA (Neuilly), qui a porté son capital à F. 523,2 millions pour avoir absorbé ses sociétés soeurs ou filiales STE DU VERRE TEXTILE-SVT SA (Paris), STE IMMOBILIERE COURBEVOIE SAINT-DENIS SA (Neuilly), STE IMMOBILIERE DU 15 RUE ROUGET DE LISLE SA (Courbevoie) et STE DE CONSTRUCTION VERRE & CHIMIE SA (Neuilly).

(641/25) Animée par MM. Wolfgang Jacobs et Helmut Keinig, la firme allemande de machines pour le travail des plastiques KUFA GmbH (Ditzingen/Stuttgart), dont le capital a été récemment élevé à DM. 2,5 millions, s'est assurée le contrôle de son homologue PLASTON-ERZEUGNISSE DR. WERNER BACH KG (Oberndorf à N.), puis l'a transformée en succursale.

CUIR

(641/26) Filiale à Walwijk de l'entreprise néerlandaise de chaussures pour enfants SCHUWER N.V. (cf. n° 276 p.33), la société EUROPESE SCHOENEN ASSOCIATIE N.V. sera désormais représentée en République Fédérale par une affiliée commerciale, E.S.A. SCHUH-IMPORTE GmbH (Düsseldorf) au capital de DM. 20.000, dirigée par MM. Matthias Kepser et Jan Schuwer.

EDITION

(641/26) Animé par M. Hugh M. Hefner, le groupe d'édition de Chicago H.M.H. PUBLISHING C° INC. (cf. n° 611 p.27) a conclu avec son homologue de Milan RIZZOLI EDITORE SpA (cf. n° 268 p.25) un accord pour l'édition et la vente d'une version en langue italienne du magazine "Playboy".

H.M.H. PUBLISHING a négocié il y a quelques mois avec le groupe HEINRICH BAUER VERLAG GmbH de Hambourg (cf. n° 623 p.28) un accord similaire pour la version allemande de ce magazine - qui sera diffusée en République Fédérale à partir d'août 1972 - et il prépare une opération du même ordre pour la langue française.

(641/26) Le groupe AMERICAN CAN C° de New York (cf. n° 548 p.27) a mis fin aux activités de la maison d'édition de mode PATRONS & PERIODIQUES INTERNATIONAUX SA de Bruxelles, qu'il avait acquise en 1971 (cf. n° 486 p.27) et qui disposait notamment d'une filiale sous son nom à Paris.

ELECTRONIQUE

(641/26) Spécialiste en République Fédérale d'instrumentation électronique scientifique de mesure et contrôle (températures notamment), la compagnie MESSGERÄTE-WERK LAUDA DR. R. WOBSEK KG (Lauda/Tauber) s'est dotée à Vienne d'une filiale de distribution, montage et assistance technique, LAUDA MESSGERÄTE DR. R. WOBSEK GmbH (capital de Sh. 150.000), dirigée par MM. Peter Friedl et R. Wobser.

(641/26) Récemment formée à Boulogne-Billancourt/Hts-de-Seine, sous la présidence de M. Paul Abadie, par la compagnie COGESPAS SA de Paris, la société INTERNATIONAL PASSIVE COMPONENTS FRANCE SA-IPC FRANCE (capital de F. 100.000) l'a été pour la représentation en France de l'entreprise électronique de Londres SEATRONICS (UK) LTD, affiliée au groupe WILLIAM JACKS & C° LTD (Londres).

(641/27) La compagnie d'instrumentation électronique de calcul numérique COGAR CORP. d'Herkimer/N.Y. (cf. n° 605 p.25) a confié la distribution de ses terminaux "System 4" pour ordinateurs en République Fédérale à la société GDC-GES. FÜR DATENSYSTEME & COMPUTER GmbH de Kassel (cf. n° 554 p.28). Soeur des sociétés RUF DATENSYSTEM HEGNAUER & HEILMANN (Karlsruhe) et RUF INTERNATIONAL AG (Zurich), celle-ci est notamment connue en tant qu'agent exclusif pour l'étranger depuis 1967 du Département "ordinateurs" de la firme MATTH. HOHNER AG de Trossingen/Württ. (cf. n° 397 p.38).

COGAR, qu'anime M. George R. Cogar, est affiliée au groupe de New York SINGER CORP. (cf. n° 640 p.21). Elle est présente sur le marché allemand depuis le début 1971 avec une filiale sous son nom à Munich (capital de DM. 100.000), dirigée par M. T.L. Tolles.

| |
|-----------|
| EMBALLAGE |
|-----------|

(641/27) Le groupe ALCOA-ALUMINUM C° OF AMERICA de Pittsburgh (cf. n° 612 p.32) a étoffé son réseau en République Fédérale en dotant sa filiale de capsules en aluminium pour bouteilles ALCOA DEUTSCHLAND GmbH (Wicauder-Worms/Rhein) d'une succursale à Viernheim/Hessen. Dirigée par M. Werner Steinbach, celle-ci reprendra les actifs industriels de l'entreprise locale de machines de capsulage WERNER STEINBACH.

(641/27) Le groupe papetier d'Amsterdam KON. PAPIERFABRIEK VAN GELDER & ZONEN N.V. - qui avait renoncé en mai 1971 (cf. n° 614 p.28) au rapprochement envisagé fin 1970 (cf. n° 585 p.43) avec son homologue KON. NEDERLANDSCHE PAPIERFABRIEK N.V. (Maastricht) - négocie le renforcement de ses liens avec le groupe CROWN ZELLERBACH CORP. de San Francisco/Cal., auquel il est uni déjà au sein de plusieurs filiales communes (cf. n° 608 p.28), notamment les entreprises néerlandaises d'emballages plastiques CROWN-VAN GELDER PLASTIC FILM INDUSTRIE N.V. (Amsterdam) et papier: d'emballage CROWN-VAN GELDER PAPIERFABRIEKEN N.V. (Velsen) et la société suisse de vente CROWN-VAN GELDER PAPIER SA (Fribourg).

(641/27) Spécialiste en République Fédérale de machines pour emballage et emballages perdus en plastique, la société BELLAPLAST, HELLER & C° KG (Wiesbaden-Biebrich) s'est donnée une filiale à son siège, KOMFORTPLAST GmbH-PLASTIKERZEUGNISSE (capital de DM. 0,5 million), chargée, sous la direction de MM. Alfred Heller, Roman Mandelbaum, P. Nelgen et A. Thiel, de la vente directe d'emballages plastiques.

La fondatrice, qui exploite deux usines (au siège et Heidesheim) possède - à travers son holding suisse BELLAPLAST HOLDING AG (Zug) - des filiales sous son nom à Amsterdam, Zurich et Zug.

ENGINEERING

(641/28) Membre du groupe britannique AURORA GEAR & ENGINEERING C° LTD (Sheffield), l'entreprise de constructions métalliques et engineering industriel HILLE ENGINEERING C° LTD (Sheffield) s'est associée à parité au Luxembourg avec la filiale FINAMETA SA de Rodange (cf. n° 623 p.37) de la compagnie MINIERE & METALLURGIQUE DE RODANGE SA (cf. n° 581 p.39) pour y former la firme d'engineering industriel EURO-MILL ENGINEERING C° SA (capital de F. Lux. 1 million).

FINANCE

(641/28) Comptant comme actionnaires 17 banques des pays arabes (60 % ensemble), aux côtés du CREDIT LYONNAIS SA (cf. n° 638 p.14) pour 40%, l'UNION DE BANQUES ARABES & FRANCAISES-UBAF SA de Paris (cf. n° 582 p.34) prépare la création à Londres d'une filiale au capital de £ 2 millions, où elle aura pour associées minoritaires la BANQUE CENTRALE DE LIBYE (Tripoli) - l'un de ses actionnaires (cf. n° 562 p.29) - et la MIDLAND BANK LTD de Londres (cf. n° 624 p.28).

(641/28) La DEUTSCHE BANK AG de Francfort s'apprête à prendre une participation de 50 % à New York dans la compagnie AMERICAN U.B.S. CORP. (cf. n° 587 p.31), jusqu'ici filiale absolue de l'UNION DE BANQUES SUISSES-U.B.S. SA de Zurich (cf. n° 637 p.24). L'affaire sera alors transformée en UBS-DB CORP. et placée sous la présidence de M. Wilhelm Christians, membre du directoire de la DEUTSCHE BANK.

Cette dernière, qui va par ailleurs être associée prochainement à l'UBS (15 % chacune) dans la nouvelle EUROPEAN BRAZILIAN BANK LTD de Londres (cf. notamment n° 637 p.24), détient déjà à New York des participations de 28,6 % dans l'EUROPEAN-AMERICAN BANKING CORP. (cf. n° 624 p.28) et de 28,1 % dans la compagnie financière associée EUROPEAN AMERICAN BANK & TRUST C° (cf. n° 586 p.32).

(641/28) Associées depuis sept ans à Luxembourg (cf. n° 211 p.22) au sein de la compagnie INTERLEASE SA (cf. n° 564 p.32), onze firmes européennes et américaine de leasing y ont constitué le Groupement INTERLEASE ASBL, que préside M. Samuel Pizar et dirigent MM. Gerd König, Samuel L. Eichfield et E. Haxwig.

Il s'agit de : LOCAFRANCE SA (Paris), LOCABEL SA (Bruxelles), LOCATRICE ITALIANA SpA (Rome), LEASEPLAN NEDERLAND N.V. (Amsterdam), MIETFINANZ GmbH (Mülheim/Ruhr), INDUSTRIELEASING AG (Zurich), ELCON A/S (Oslo), SKABA A/B (Stockholm), NORDANIA A/S (Copenhague), IBERLEASE SA (Madrid) et GLOBELEASE INC. (Chicago).

(641/29) La LLOYDS BANK EUROPE LTD de Londres (cf. n° 614 p.23) rationalisera début 1972 ses intérêts à Amsterdam en fusionnant les compagnies EFFECTENKANTOOR JONKER & ZN N.V. (cf. n° 519 p.20) et ARNOLD GILISSEN'S BANK N.V. au profit de la seconde qui, transformée en GILISSEN JONKER C° N.V., aura pour directeurs MM. K.H.A. van Arem et G.R.J. Aitken.

(641/29) Membre à Milan du groupe ITALCEMENTI-FABBRICHE RIUNITE CEMENTO SpA de Bergame (cf. n° 629 p.26) qu'anime M. Carlo Pesenti, la compagnie de portefeuille ITALMOBILIARE SpA (cf. n° 561 p.33) a pris une participation de 5 % à Paris dans la banque RIVAUD & CIE Scs (cf. n° 633 p.23), où elle se trouve ainsi associée notamment au C.C.F. - CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE SA de Paris (10 %) ainsi qu'à la WILLIAMS & GLYN'S BANK LTD de Londres (cf. n° 581 p.35) et à la NORTHERN TRUST INTERNATIONAL BANKING CORP. de New York (groupe NORTHERN TRUST C° de Chicago - cf. n° 571 p.36) pour 5 % chacune.

ITALMOBILIARE possède de nombreux intérêts dans le secteur bancaire en Italie, notamment dans l'ISTITUTO BANCARIO ITALIANO SpA-I.B.I. de Milan (cf. n° 629 p.26), le CREDITO LEGNANESE SpA de Legnano/Lombardie (cf. n° 471 p.20), la BANCA PROVINCIALE LOMBARDA SpA de Bergame (cf. n° 625 p.38), le CREDITO COMMERCIALE SpA de Crémone (cf. n° 469 p.29), la BANCA ALTO MILANESE SpA (Busto Arcizio) et la BANCA DI ALESSANDRIA (Alessandria/Piémont).

(641/29) La BANQUE COMMERCIALE SA de Luxembourg (cf. n° 630 p.28) a présidé à la création, pour compte suisse, de la compagnie de portefeuille CASSIOPEE SA (Luxembourg) au capital de FS. 100.000, que préside M. Gérard Ody (Genève) et dont les premiers administrateurs sont MM. Pierre G. Baud (Cologny/Genève) et Roger Frossard (Grand-Lancy/Genève).

(641/29) La coopération nouée depuis peu en République Fédérale entre les banques d'affaires C.G. TRINKAUS de Düsseldorf (cf. n° 608 p.23) et BANKHAUS BURKHARDT & C° d'Essen (cf. n° 605 p.30) débouchera début 1972 sur leur fusion. L'opération donnera naissance à un établissement du nom de C.G. TRINKAUS & BURCKHARDT, possédant plus de DM. 135 millions de fonds propres et dirigé par MM. Rudolf Groth et Fritz Meyer-Struckmann.

C.G. TRINKAUS & BURCKHARDT, dont le total au bilan dépassera DM. 2,6 milliards, sera affiliée à la BANQUE DE SUEZ & DE L'UNION DES MINES SA de Paris (cf. n° 637 p.26) ainsi qu'à la MARINE MIDLAND BANKS INC. de New York (cf. n° 640 p.27), qui sont toutes deux associées commanditaires de la banque d'Essen.

(641/29) La STE CENTRALE DE BANQUE SA de Paris - qui est en cours de passage sous le contrôle à 53 % de la STE GENERALE SA de Paris (cf. n° 633 p.29) - a cédé sept agences (notamment à Safi, Tanger et Taroudant) de sa filiale de Casablanca STE DE BANQUE DU MAGHREB SA (cf. n° 189 p.23) à la STE GENERALE MAROCAINE DE BANQUE SA (cf. n° 532 p.31), filiale à Casablanca de la STE GENERALE.

(641/30) Poursuivant son expansion (cf. n° 639 p.29), la filiale à Bruxelles CREDIT DU NORD BELGE SA de la banque française CREDIT DU NORD SA (Lille et Paris) a relancé les activités bancaires de l'ancienne BANQUE COMMERCIALE HUTOISE SA (Huy), acquise il y a quelques mois (cf. n° 626 p.30), et les a confiées à une succursale ouverte sous la direction de M. Louis Prion. Elle a récemment opéré de la même manière avec l'ancienne BANQUE FLORENT STANDAERT Scs (Kalmthout/Anvers).

La banque française a pris de son côté une participation minoritaire dans la firme de leasing de wagons, baraques pour chantiers, équipements sportifs, etc... ALGECO SA de Prissé/S. & L. (cf. n° 629 p.38) à l'occasion du doublement de son capital à F. 20,8 millions. Elle y est ainsi associée notamment aux compagnies allemandes PREUSSAG AG de Hanovre et Berlin (cf. n° 633 p.19) et V.T.G.-VEREINIGTE TANKLAGER & TRANSPORTMITTEL GmbH de Hambourg (cf. n° 628 p.29).

(641/30) La SLOMAN BANK KG de Hambourg (cf. n° 599 p.33) a ouvert à Essen une succursale appelée à reprendre les activités de la banque locale WALDTHAUSEN & C° KG (cf. n° 572 p.39), qu'elle a absorbée après en avoir acquis le contrôle fin 1970.

(641/30) Filiale depuis peu (cf. n° 619 p.26) de la BANCA PREALPINA SA de Lugano/Suisse, la compagnie de portefeuille de Luxembourg SUBALFIN-SA-SUBALPINE FINANCIERE GENERALE s'est donnée une filiale à même vocation, EURO-ATLANTIC SA (capital de \$ 100.000), dont les premiers administrateurs sont MM. Denis J. O'Brien (Londres), Vito Bomperni (Milan) et Ady Colas (Luxembourg).

| |
|-----------------------|
| INDUSTRIE ALIMENTAIRE |
|-----------------------|

(641/30) Le groupe INTERFOOD SA de Lausanne (anc. SUCHARD HOLDING SA - cf. n° 594 p.26) rationalisera ses intérêts en Italie en fusionnant les sociétés SPERANZA SpA de Brunello/Varese (capital de Li. 50 millions) et CHIOCCOLATO SUCHARD SpA (Varese) au profit de la seconde (capital de Li. 0,5 milliard).

Le groupe suisse, qui dispose à l'étranger de plusieurs filiales SUCHARD ou TOBLER, a notamment pour actionnaires la compagnie de portefeuille CHOCHOLDING SA (Glarus) ainsi que les deux compagnies de Luxembourg qui contrôlaient celle-ci, CONSORTIUM GENERAL D'ALIMENTATION SA et UNION CHOCOLATIERE INTERNATIONALE SA (cf. n° 593 p.33). Ces dernières seront prochainement absorbées par leur propre société-mère, la compagnie française CHOCOLAT POULAIN SA de Blois (cf. n° 640 p.30), en cours de transformation en holding sous le nom de POULAIN SA.

(641/31) Animée par M. S.W. Meihuis, la coopérative laitière et fromagère néerlandaise COÖPERATIEVE ZUIVELVERENIGING CAMPINA GA (Eindhoven) s'est donnée à Emmen une filiale de distribution en gros, GROOTHANDEL CAMPINA N.V. (capital de Fl. 100.000), que dirige M. S.H. Dijkstra, actionnaire minoritaire.

(641/31) L'entreprise biscuitière néerlandaise KONINKLIJKE VERKADE FABRIEKEN N.V. et sa filiale VERKADE WEERT N.V., toutes deux de Zaan-dam, se sont conjointement assurées le contrôle de la firme française de la branche BISCUITERIE-CONFISERIE J. POIRIER SA (Montreuil-sous-Bois/Seine-St-Denis) au capital de F. 161.000, que dirige désormais M. Egbert Brinks.

(641/31) Le groupe N.V. VERENIGDE BEDRIJVEN NUTRICIA de Zoetermeer (cf. n° 636 p.26) a acquis le contrôle à Etten-Leur de l'entreprise de culture et conserverie de primeurs, fruits et condiments N.V. SPYER, VAN DER VIJVER & ZWANENBURG (S.V.Z.). Celle-ci, qui réalise avec 700 employés dans ses usines au siège, Rijnsburg, Baarland, Breda, Hien Dodewaard, Geertruidenberg et Grootebroek, un chiffre d'affaires annuel de Fl. 75 millions, résulte de la récente concentration des entreprises A. ZWANENBURG & C° N.V. (Etten-Leur) et SPYER BROS. & VAN DER VIJVER N.V. de Rijnsburg (cf. n° 299 p.22).

Grossi depuis fin 1970 de la firme de conserverie et produits diététiques "Olvarit" N.V. PRESERVENBEDRIJF N.V. de Breda (cf. n° 589 p.14), NUTRICIA réalise avec plus de 2.600 employés un chiffre d'affaires annuel supérieur à Fl. 250 millions.

INDUSTRIE DU JOUET ET DES SPORTS

(641/31) Déjà majoritaires dans l'entreprise de maquettes à construire (bateaux, avions et automobiles notamment) HELLER SA (Paris et Trun/Orne), la SOFINEX-STE FINANCIERE POUR L'EXPANSION DES ENTREPRISES SA de Paris (groupe CREDIT LYONNAIS SA - cf. n° 638 p.29) et la BANQUE VEUVE MORIN PONS SA de Lyon (cf. n° 535 p.29) se sont assurées le contrôle de la première entreprise française de fabrication de trains électriques, circuits routiers, etc..., JOUEF-LE JOUET FRANCAIS SA (Paris), avec sa filiale d'importation ETS GEORGES HUARD SA.

Ultérieurement, HELLER sera placée sous le contrôle direct de JOUEF, ce qui donnera naissance à un ensemble réalisant un chiffre d'affaires annuel supérieur à F. 50 millions.

METALLURGIE

(641/32) Animé par M. Ralph Sonnenberg, le groupe métallurgique américano-canadien HUNTER DOUGLAS N.V. - qui a récemment transféré son siège de Pointe Claire/Québec à Curaçao, et sa direction à Rotterdam (cf. n° 605 p.33) - renforcera ses intérêts aux Pays-Bas avec la prise du contrôle, début 1972, de la firme de transformation (profilés, tubes, etc... pour sièges de jardin, marquises; cafés, etc..) N.V. METAALWARENINDUSTRIE SPIMETA N.V. (Harkema/Friesland), que dirige M. T. Spinder.

Intéressé pour 15 % dans la filiale à Flessingue PECHINEY NEDERLAND N.V. de la CIE PECHINEY SA de Lyon et Paris (cf. n° 640 p.32), HUNTER DOUGLAS possède plus de 70 filiales ou affiliées de transformation d'aluminium et métaux légers (pour le bâtiment notamment). Ses plus récentes acquisitions en Europe ont été les firmes NEDERLANDSE ALUMINIUM MIJ. N.V. d'Utrecht (cf. n° 598 p.31), KÖLLMANN MASCHINENBAU GmbH de Langenberg (cf. n° 583 p.25) et WALKER INDUSTRIE- & HANDELMIJ. N.V. de Deurne (cf. n° 595 p.39).

(641/32) Membre à Forest-Bruxelles du groupe CITY INVESTING C° de New York et Los Angeles (cf. n° 594 p.30) à travers la compagnie RHEEM MANUFACTURING C° (cf. n° 592 p.42), l'entreprise T.M.T.-TRAVAIL MECANIQUE DE LA TOLE SA (cf. n° 446 p.32) s'est assurée le contrôle aux Pays-Bas de la firme métallurgique N.V. ZUIDNEDERLANDSE METALLWARENFABRIEK PLAMETHA d'Halsteren (200 employés), qu'anime M. Johannes Frijters.

(641/32) Le groupe NIPPON STEEL CORP. de Tokyo, né de la fusion fin 1970 des deux premières compagnies sidérurgiques du Japon, YAWATA IRON & STEEL C° (cf. n° 524 p.27) et FUJI IRON & STEEL C° (cf. n° 504 p.31), a cédé diverses licences à la compagnie ITALSIDER SpA de Gênes (cf. n° 622 p.31), à laquelle il apportera notamment son aide technique en vue de doubler d'ici 1975 à 10 millions de t./an la capacité de son complexe de Tarente.

(641/32) Les entreprises de réparation et entretien naval de Marseille STE PROVENCALE DES ATELIERS TERRIN-SPAT SA (cf. n° 614 p.26), STE DES ANCIENS ETS GROIGNARD SA (filiale depuis peu de la précédente) et CIE MARSEILLAISE DE REPARATIONS SA se sont associées pour former le groupement d'intérêt économique UNION DE REPARATEURS NAVALS MARSEILLAIS (Marseille).

(641/32) Des intérêts britanniques portés par M. Ivan Rozman (Londres) ont été à l'origine à Düsseldorf de la firme d'import-export de métaux ferreux et non ferreux TECHNOMETALL GmbH (capital de DM. 20.000).

(641/33) Poursuivant la diversification de ses intérêts (cf. n° 640 p.24), le groupe d'entreprises générales électriques OGEM-OVERZEE GAS & ELECTRICITEIT MIJ. N.V. (Rotterdam) a acquis à Oudekerk a/d. IJssel le contrôle des entreprises de plomberie sanitaire GERARD VAN KLEEF N.V. et SANTAIRE KABINES ESKA N.V., qui réalisent ensemble avec 350 employés un chiffre d'affaires annuel supérieur à Fl. 20 millions.

PAPIER

(641/33) Des intérêts allemands portés par M. Adolf Kreuser (Cologne) ont été à l'origine à Luxembourg de la firme d'import-export et distribution en gros de papier LUXPAP INTERNATIONAL GmbH (capital de F. Lux. 100.000), que gère M. Fernand Nittler (associé pour 30 %).

(641/33) L'entreprise papetière LA CELLULOSE DU PIN SA de Paris (groupe CIE DE SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON SA - cf. n° 640 p.33) prépare la création, en association paritaire avec son affiliée (20 %) STE DES PAPETERIES AUBRY SA de Paris (cf. n° 461 p.32), d'une affaire qui, sous le nom de SANYS SA (capital de F. 1 million), reprendra le Département "Sanys" (papiers ménagers) de celle-ci. Forte de 800 personnes, AUBRY réalise un chiffre d'affaires annuel de F. 100 millions environ.

PARFUMERIE

(641/33) La compagnie de parfumerie, produits de toilette, cosmétiques, etc... HOLIDAY MAGIC INC. de San Rafael/Cal. (cf. n° 624 p.34) a confié son expansion commerciale en Suisse à sa filiale de Francfort HOLIDAY MAGIC COSMETICS GmbH. En conséquence, celle-ci a constitué à Döttingen/Aargau la société HOLIDAY MAGIC AG (capital de FS. 50.000), que dirigent MM. Hans-Jürgen Stein et Ludwig Bucher-Jahn.

La compagnie américaine, spécialiste de ventes en "porte à porte", possède depuis 1970 une filiale industrielle en Italie, HOLIDAY MAGIC SpA de Caleppio di Settala/Milano (cf. n° 577 p.40), et elle a conclu des accords de "franchise" avec de nombreuses entreprises aux Pays-Bas, Belgique, Grande-Bretagne, etc...

(641/33) Une concentration devant prendre effet début 1971 a été négociée en République Fédérale entre les grossistes en parfumerie H. STUPLICHT KG (Vallendar) et KARL ESSER KG (Coblence et Trier). La nouvelle STUPLICHT & ESSER qui en résultera approvisionnera plus de 2.000 détaillants.

(641/34) Membre du groupe de Londres ALBRIGHT & WILSON LTD (cf. n° 629 p.14), l'entreprise de produits chimiques, essences et huiles essentielles pour les industries alimentaire, cosmétique et de la parfumerie BUSH BOAKE ALLEN LTD (Londres) a pris pied en France avec l'ouverture au Cannet/Alpes Mmes d'une succursale que dirige M. Alan A. Hersey.

A l'étranger, la fondatrice dispose de filiales sous son nom aux USA, Canada, Australie, Jamaïque, Nouvelle Zélande, Pakistan, Afrique du Sud, etc...

(641/34) Des intérêts britanniques portés par MM. David V. Roeklin et Christofer C. Canning (Londres) ont été à l'origine à Berlin de la firme d'importation et vente de produits cosmétiques, diététiques et chimico-pharmaceutiques STUD HOLDINGS GmbH (capital de DM. 20.000), que gère M. Heinz Ziggel.

| |
|---------|
| PETROLE |
|---------|

(641/34) Après avoir introduit en République Fédérale la marque "Oxy" (cf. n° 629 p.30), exploitée depuis quelque temps déjà en Italie par sa filiale de Milan OXY PETROLI SpA (cf. n° 551 p.37), le groupe OCCIDENTAL PETROLEUM CORP. (Los Angeles/Cal.) en a confié la diffusion en Belgique à la nouvelle OXYCAR SA de Bruxelles (capital de FB. 1 million), que dirigent MM. Albert O. Birkelbach et Eric G. Green, et qui est directement contrôlée par la filiale d'Anvers RAFFINERIE BELGE DES PETROLES-R.B.P. N.V. (cf. n° 569 p.37).

(641/34) Les compagnies ELF SA (groupe ERAP ENTREPRISE DE RECHERCHES & D'ACTIVITES PETROLIERES SA - cf. n° 638 p.35), ESSO STANDARD SA (groupe STANDARD OIL C° OF NEW JERSEY - cf. n° 630 p.29), SHELL FRANCAISE SA (groupe ROYAL DUTCH SHELL de Rotterdam et Londres - cf. n° 634 p.32) et TOTAL-CIE FRANCAISE DE DISTRIBUTION SA (groupe C.F.P.-CIE FRANCAISE DES PETROLES SA - cf. n° 640 p.17) ont formé un "partnership" pour étudier les conditions techniques et économiques de la construction d'un pipe-line pour produits finis reliant Agen et Toulouse au complexe de raffinage de Bordeaux.

(641/34) Les intérêts en Belgique du groupe STANDARD OIL C° OF NEW JERSEY (cf. supra) se sont enrichis à Ixelles-Bruxelles d'une filiale de gestion de marques pétrolières, pétrochimiques et chimiques EXXON Sprl (capital de FB. 250.000), gérée par M. René C. van den Bergh.

Présent depuis peu à Hambourg avec une filiale EXXON MINERALÖLVERTRIEB GmbH (cf. n° 634 p.33), le groupe américain, qui utilise en Europe la marque "Esso" et aux Etats-Unis, selon les Etats, les marques "Humble", "Enco" et "Esso", a testé récemment sur divers points de vente en Californie et New Hampshire la marque "Exxon". Il envisage, en cas de succès, de l'étendre à l'ensemble de son réseau mondial.

(641/35) Aux termes d'un accord conclu entre la STE NATIONALE DES PETROLES D'AQUITAINE-SNPA SA de Paris (groupe ERAP - cf. supra) et la BRITISH PETROLEUM EXPLORATION (COLOMBIA) LTD de Bogota (groupe de Londres BP-BRITISH PETROLEUM C° LTD -cf. n° 631 p.37), la première a acquis un intérêt de 50 % dans le permis (720 km²) que détient la seconde dans le Nord de la Colombie.

(641/35) Le groupe E.N.I. -ENTE NAZIONALE IDROCARBURI de Rome (cf. n° 639 p.39) a rationalisé ses intérêts en République Fédérale en fusionnant la société de stockage pétrolier TANKLAGER HANAU GmbH de Hanau/Main (capital récemment porté à DM. 550.000 - cf. n° 626 p.38) avec la compagnie de distribution AGIP AG (Munich).

(641/35) Des intérêts américains portés par MM. Warren Shear et Taft Milford (Oklahoma City/Ok.) ont été à l'origine à Francfort de l'entreprise d'entreposage et stockage pétrolier ARGOSY DEUTSCHLAND GmbH (capital de DM. 100.000).

| |
|-----------|
| PHARMACIE |
|-----------|

(641/35) Connue pour ses spécialités de thérapeutique cardiovasculaire, la compagnie LABORATOIRE NATIVELLE SA de Paris (cf. n° 561 p.40) a étoffé ses intérêts à l'étranger avec la constitution d'une filiale commerciale à Schaerbeek-Bruxelles, NATIVELLE SA (capital de FB. 1 million), que préside M. Giorgio Molinari (Milan). Elle y a pour associées - à titre symbolique - ses filiales ou affiliées ETS NATIVELLE SA (Paris); NATIVELLE INTERNATIONAL SA (Genève), BIPHAR SA (Genève) et STE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENTS TECHNIQUES SA (Paris).

La fondatrice, qui emploie quelque deux cents personnes dans ses usines de Longjumeau/Essonne, Cernay/Ht Rhin et Milan (exploitée par NATIVELLE SpA), a réalisé un chiffre d'affaires de F. 21 millions en 1970.

(641/35) Le groupe chimico-pharmaceutique ABBOTT LABORATORIES de North Chicago/Ill. (cf. n° 578 p.39) a rationalisé ses intérêts en Belgique en fusionnant ses filiales directes IPHABEL-INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE BELGE SA de Molenbeek (cf. n° 518 p.30) et ABBOTT SA de St-Gilles/Bruxelles (cf. n° 518 p.33) par absorption de la première (actif brut de FB. 119,6 millions) par la seconde, dont le capital a été porté en conséquence à FB. 25 millions.

TEXTILES

(641/36) Le groupe suisse HEBERLEIN HOLDING AG de Wattwil (cf. n° 617 p.26) a installé à Bruxelles une filiale de promotion de marques dans le secteur des fibres texturées, SERVICE HELANCA BENELUX Sprl (capital de FB. 250.000) dirigée par M. Paul Goeminne.

HEBERLEIN HOLDING coiffe en Suisse plusieurs entreprises de tissage-texturation, chimie mécanique et électronique. A l'étranger, ses principaux intérêts sont les firmes allemandes HEBERLEIN AG (Constance), INTERART WERKE GmbH (Constance), HASENCLEVER & HÜSER GmbH (Wuppertal) et AROVA KUNSTSTOFFE GmbH (Jestetten).

(641/36) Membre du groupe textile BOUSSAC (cf. n° 632 p.33), la maison de haute couture CHRISTIAN DIOR Sarl de Paris (cf. n° 574 p.37) a confié sa représentation et la gestion de ses marques à Berlin à la nouvelle CHRISTIAN-DIOR-BOUTIQUE CHAMIER-GLISCZINSKI KG, qu'anime M. Mohr von Chamier-Glisczinski.

CHRISTIAN DIOR (haute couture) est représentée en République Fédérale : 1) pour ses bas et articles de lingerie par la filiale CHRISTIAN DIOR TEXTILVERKAUF GmbH (Lippstadt) du groupe de bonneterie FALKE-FEINSTRUMPFWERKE (cf. n° 509 p.38); 2) pour ses parures, bijoux, etc... par l'entreprise HENKEL & GROSSE (Pforzheim).

(641/36) Le groupe MONTECATINI EDISON-MONTEDISON SpA (Milan), qui vient d'acquérir du groupe français RHONE POULENC SA (Paris) la participation qui lui manquait pour avoir le contrôle absolu de la firme de fibres synthétiques RHODIATOCE SA (usines à Pallanza, Villadossola, Novara et Casoria - cf. n° 640 p.34), a obtenu de la compagnie MITSUBISHI RAYON C° (groupe MITSUBISHI CORP. de Tokyo) une licence de fabrication de fibres acryliques "Vonnell" - déjà exploitée notamment en Autriche par le groupe CHEMIEFASER LENZING AG (cf. n° 604 p.38).

Dans ce secteur, la filiale (67,5 %) CHATILLON SpA de Milan (cf. n° 633 p.36) de MONTEDISON s'est associée dernièrement à la filiale pétrochimique ANIC SpA de Palerme (cf. n° 625 p.19) du groupe E.N.I. de Rome (cf. supra, p.35) pour l'édification à Ottana/Tirso d'un complexe chimico-textile qui, exploité par une filiale commune, FIBRE DEL TIRSO SpA, sera opérationnel en 1975 après un investissement de Li. 50 milliards.

(641/36) Un accord de coopération industrielle et commerciale a été conclu en République Fédérale entre les entreprises de passementerie, étiquettes tissées, jacquard étroit et broderie sur tissus RUDOLF HOMBERG TEXTILWERK oHG (Wuppertal-Langerfeld) et BEVO EWALD VORSTEHER KG (Rhoden/Waldeck et Wuppertal-Barmen), qui occupent ensemble plus de 1.250 personnes.

(641/37) Des intérêts portés, pour un tiers chacun, par MM. Theo Gliksberg et Szloma Zilberstain (Bruxelles) et Mme Béatrice Pitel (Luxembourg) ont été à l'origine à Luxembourg de la firme de vente d'articles de confection (hommes et femmes) TRICOTS DU NORD Sarl (capital de F. Lux. 1,05 million), que gère M. T. Gliksberg.

(641/37) Le groupe textile et de construction électrique allemand VORWERK & C° KG de Wuppertal-Barmen (cf. n° 557 p.23) a rationalisé ses intérêts dans le secteur des textiles d'ameublement en fusionnant les sociétés NADELFLOR-TEPPICHFABRIK VORWERK & C° GmbH (Wuppertal) et OKA TEPPICHWERKE GmbH d'Hameln (cf. n° 597 p.33) au profit de la seconde.

Celle-ci, dont le capital a été doublé à DM. 10 millions début 1971, avait déjà absorbé fin 1970 une autre affaire du groupe, OTTO KUHLMANN & C° TEPPICHWERK GmbH (Hameln). Sa représentation en Belgique est assurée par une affiliée, OKA-TAPIJT-FABRIEK N.V. de Hamme/Oost-Vlaanderen (cf. n° 452 p.28).

TOURISME

(641/37) La compagnie hôtelière américaine MOTELS OF NEW ENGLAND C° de Dedham/Mass. a été la fondatrice à Bruxelles de la firme PETER KANAVOS HOTEL ENTREPRISES BRUSSELS SA (capital autorisé de FB. 30 millions, libéré de 20 %), que dirige M. Angelo J. Bassett, et où elle a pour associées minoritaires deux de ses filiales, HOTEL MANAGEMENT & DEVELOPMENT LTD INC. et MALBORO INVESTMENT CORP. (Dedham).

(641/37) Affilié pour 35 % en Suisse à la compagnie française S.I.E.H. -STE D'INVESTISSEMENTS & D'EXPLOITATION HOTELIERS SA d'Evry/Seine-et-Marne (anc. Lesquin/Nord), promotrice de la chaîne hôtelière internationale "Novotel" (cf. n° 617 p.44), ainsi qu'à la filiale de portefeuille INTERSOGE SA (Zurich) de la STE GENERALE SA (Paris), le holding hôtelier de Fribourg NOVOTEL HOLDING AG (capital de FS. 5 millions) est désormais présent en République Fédérale avec la nouvelle NOVOTEL DEUTSCHLAND GmbH (Stuttgart), au capital de DM. 200.000, que gère M. John F. Herminghaus.

La chaîne "Novotel" (établissements de catégorie 3 étoiles) comprendra 23 hôtels fin 1972, dont 7 seront ouverts dans les prochains mois en France (Lyon, Nancy, Troyes et Pau), Belgique (Diegem), Suisse (Neuchâtel) et Grande-Bretagne (Watford/Londres).

(641/37) Le groupe d'engineering BECHTEL CORP. de San Francisco/Cal. (cf. n° 552 p.29) s'est donné, directement et à travers sa filiale BECHTEL FRANCE SA (Paris), une nouvelle filiale à Paris, STE HOTELIERE DE FOS SA (capital de F. 200.000), qui, sous la présidence de M. Maurice Coin, a vocation pour la création et l'exploitation d'hôtels, restaurants et centres de loisirs à Fos-sur-Mer/B. du Rh.

(641/38) Spécialisée dans l'organisation de voyages en Espagne, l'agence OWNERS SERVICES LTD de Londres s'est donnée une filiale à Düsseldorf, OSL REISEN & GRUNDBESITZ IN DER SONNE GmbH (capital de DM. 200.000), dirigée par MM. Peter L. Drew et Alan N. Griffin.

La fondatrice est contrôlée par la compagnie PRICE & PIERCE (HOLDING C°) LTD (Londres), passée elle-même il y a quelques mois sous le contrôle du groupe TOZER, KEMSLEY & MILBOURN (HOLDINGS) LTD (cf. n° 622 p.22).

(641/38) Récemment constituée à Madrid par les groupes franco-belge CIE INTERNATIONALE DES WAGONS-LITS SA de Bruxelles (cf. n° 626 p.41) et suisse NESTLE ALIMENTANA SA de Vevey/Vaud (cf. n° 634 p.29), la société FINRESA SA exploitera, en concession exclusive, les restaurants de l'autoroute Bilbao-Behovia appartenant à la compagnie EUROPISTAS CONCESIONARIA ESPANOLA SA (Madrid) - laquelle est affiliée à l'entreprise de génie civil de Londres JOHN LAING & SONS LTD (cf. n° 511 p.20).

TRANSPORTS

(641/38) Le groupe d'armement et transport maritime N.V. "HOLLAND AMERIKA LIJN" de Rotterdam (cf. n° 628 p.27) a acquis le contrôle à Tilburg de la firme d'expédition, groupage, affrètement et transports routiers N.V. NED. J. CAS-TEREN & ZONEN (cf. n° 541 p.43), qui rayonne sur la Belgique, la France, l'Italie, la Suisse, l'Autriche et la Scandinavie.

Occupant près de 400 personnes (dont 175 aux Pays-Bas), cette affaire dispose de plusieurs filiales ou affiliées à l'étranger, notamment STE BELGE DE TRANSPORTS CASTRA N.V. (Waregem), NUTTIN & CIE SA (Mouscron) et NUTTIN & CIE SA (Tourcoing/Nord).

(641/38) Membre du groupe THE BRITISH PETROLEUM C° LTD (cf. supra, p.35), l'entreprise d'affrètement, expédition et transports maritimes de Londres RANKIN, KUHN & C° LTD (cf. n° 556 p.40) a doté sa filiale RANKIN, KUHN (FREIGHT) LTD (Londres) d'une succursale à Hambourg.

VERRE

(641/38) La BERLINER HANDELSGESELLSCHAFT-FRANKFURTER BANK AG de Berlin et Francfort (cf. n° 634 p.28) s'apprête à céder sa participation de 27% à Ludwigshafen dans la firme de fibres de verre pour isolation thermique et phonique GRÜNZWEIG & HARTMANN AG (cf. n° 637 p.40) au groupe français SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON SA de Neuilly s/Seine (cf. supra, p.33), qui y portera ainsi sa majorité à 85 %.

DIVERS

(641/39) Spécialiste à Londres de surveillance et garde d'immeubles publics et privés, bureaux, établissements bancaires, entrepôts, etc..., la compagnie SECURITY SERVICES LTD s'est donnée une filiale à Bruxelles, SECURICOR (BELGIUM) SA au capital de FB. 1,2 million, que préside Sir R.L. Jackson.

(641/39) La manufacture allemande de literie pour enfants et petits meubles en bois PAIDIWERK HEINRICH RENKL KG d'Hafenlohr (cf. n° 347 p.18) a transformé sa succursale de Vienne en filiale de vente sous le nom de PAIDI HANDELSGESELLSCHAFT mbH (capital de Sh. 100.000), avec MM. H. Renkl et T. Stumpf pour gérants.

Réalisant avec 500 personnes un chiffre d'affaires annuel supérieur à DM. 25 millions, la fondatrice possède des succursales à Bruxelles, Culemborg/Pays-Bas et Madrid ainsi que des filiales à Suresnes/Hts-de-Seine (PAIDI-FRANCE Sarl) et à Rome (PAIDI-ITALIA Srl).

(641/39) Filiale absolue à Neu-Isenburg du groupe SVENSKA TÄNDSTICKS A/B de Jonköping (cf. n° 624 p.33), la compagnie allumettière DEUTSCHE ZÜNDHOLZFABRIKEN GmbH (cf. n° 564 p.26) a pris une participation directe à Bruxelles - en même temps que le holding de Zurich HELIOS HOLDING AG - dans la société ALLUMA SA à l'occasion de l'augmentation de son capital à FB. 50 millions.

Animée par MM. Torleif Knutsson et Göran Ericsson, celle-ci était jusqu'ici sous le contrôle direct de la filiale de Bruxelles UNION ALLUMETTIÈRE SA (cf. n° 505 p.38), et affiliée aux firmes belges associées COMPTOIR ARMAND EECKHOUT SA (Overboelare), ANC. ETS. B. DE JONG SA et CENTRAL MATCH SA (Bruxelles).

(641/39) Connue pour ses fournitures de bureau (notamment crayons, stylos, etc...) et matériels de dessin industriel (marques "Mars", "Tradition", "Noris" et "Luna"), la compagnie de Nuremberg J.S. STAEDTLER-MARS KG (cf. n° 549 p.43) a installé à Vienne une filiale commerciale "STAEDTLER" SCHREIB- & ZEICHENGERÄTE-VERTRIEBS GmbH (capital de Sh. 100.000), dirigée par MM. Hans Kunz, Kurt Ebert, H. Egger et W. Zehnder.

La fondatrice, qui réalise un chiffre d'affaires annuel supérieur à DM. 50 millions, possède de nombreuses filiales sous son nom à l'étranger (cf. n° 462 p.29), notamment à Paris, Milan, Amsterdam, Stockholm, Londres, Sydney, etc...

(641/39) Des intérêts sudafricains portés notamment par M. J. L. Lappeman (Bryanston-Sandton/Johannesburg) ont fondé à Anvers la firme de courtage et vente de diamants et pierres précieuses INTANCO Pvba (capital de FB. 0,25 million), que gère M. Andrew Gutwirth.

INDEX DES PRINCIPALES SOCIETES CITEES

| | | | |
|---|-------|---|-------|
| Abbey Chemicals | P. 19 | Bentone-Chemie | P. 19 |
| Abbott Laboratories | 35 | Berliner Handelsgesellschaft- | |
| AEG Telefunken | 21 | Frankfurter Bank | 38 |
| Agip | 35 | Béton Contrôlé de Bretagne (Le) | 18 |
| Air-Shields | 21 | Bevo Ewald Vorsteher | 36 |
| Albright & Wilson | 34 | Biphar | 35 |
| Alcoa Deutschland | 27 | Biscuiterie Confiserie J. Poirier | 31 |
| Algeco | 30 | Bofinex | 18 |
| Allgemeine Lokalbahn & Kraftwerke | 17 | Boussac | 36 |
| Alluma | 39 | Bouwcombinatie Noviomagum | 19 |
| Aluminum C° of América-Alcoa | 27 | Brissonneau & Lotz | 23 |
| American Can | 26 | British Petroleum-BP (The) | 35-38 |
| American U.B.S. | 28 | Brown Boveri & C° | 21 |
| Anic | 36 | Bush Boake Allen | 34 |
| Argosy Deutschland | 35 | Caisse des Dépôts & Consignations | 24 |
| Arova Kunststoffe | 36 | Cantieri Riva | 23 |
| Asca | 21 | Carbone Lorraine (Le) | 22 |
| Assicurazione di Milano | 17 | Carbonisation & Charbons Actifs-CECA | 19 |
| Assurances Réunies-Risques Divers (Cie d') | 17 | Carborundum (The) | 20 |
| Aurora Gear & Engineering | 28 | C.A.R. -Vie | 17 |
| Autobel France | 25 | Cassiopee | 29 |
| AVG Akkumulatorenvertriebs | 22 | CDF Chimie | 19 |
| Balthasar-Entreprises Générales | 18 | Cellulose du Pin (La) | 33 |
| Banca Alto Milanese | 29 | Centrale de Banque | 29 |
| Banca Commerciale Italiana | 18 | Central Match | 39 |
| Banca di Alessandria | 29 | Champion Spark Plug | 25 |
| Banca Prealpina | 30 | Charbonnages de France | 19 |
| Banca Provinciale Lombarda | 29 | Chatillon | 36 |
| Bankhaus Burkhardt | 29 | Che-Con International | 20 |
| Bank voor Onroerende Zaken | 18 | Chemiefaser Lenzing | 36 |
| Banque Centrale de Libye | 28 | Chioccolato Suchard | 30 |
| Banque Commerciale | 29 | Chocholding | 30 |
| Banque Commerciale Hutoise | 30 | Chocolat Poulain | 30 |
| Banque du Maghreb | 29 | Chuberre (Ets) | 18 |
| Banque de Suez & de l'Union des Mines | 29 | Ciments de la Seine | 18 |
| Banque Florent Standaert | 30 | Ciments du Nord | 18 |
| Banque Veuve Morin Pons | 31 | Ciments Lafarge | 18 |
| Bauer Verlag (Heinrich) | 26 | Ciments Lafarge & Cie du Béton de la Seine | 18 |
| BBC-Hausgeräte | 21 | City Investing | 32 |
| Bechtel | 37 | Cogar | 27 |
| Belge de Transports Castra | 38 | Cogespar | 26 |
| Bellaplast, Heller & C° | 27 | Colmant Wemex | 24 |
| | | Commerciale d'Affrètement & de Combustibles-SCAC | 18 |

| | | | |
|--|-------|--|-------|
| Comptoir Armand Eeckhout | P. 39 | Europistas Concesionaria Espanola | P. 38 |
| Consortium Général d'Alimentation | 30 | Exploitation Immobilière-Immobilia | 17 |
| Construction Verre & Chimie | 25 | Exxon | 34 |
| Coöperatieve Zuivelvereniging | | | |
| Campina | 31 | Falke-Feinstrumpfwerke | 36 |
| Crédit Commercial de France-CCF | 29 | Faustin-Potain (Ets.) | 22 |
| Crédit du Nord | 30 | Fibre del Tirso | 36 |
| Crédit Lyonnais | 28-31 | Fidelity | 17 |
| Credito Commerciale | 29 | Finameta | 28 |
| Credito Legnanese | 29 | Financière & Industrielle des Maté- riaux | 18 |
| Crown Zellerbach | 27 | Financière Immobilière Sofimo | 18 |
| | | Financière pour l'Expansion des Entreprises-Sofinex | 31 |
| Degussa | 20 | Finresa | 38 |
| De Jong (Anc. Ets B.) | 39 | First National City Bank of New York | 17 |
| Demag | 24 | Förvaltings Ratos | 22 |
| Deutsche Bank | 28 | Française des Pétroles-CFP | 34 |
| Deutsche Zündholzfabriken | 39 | Fuji Iron & Steel | 32 |
| De Vilbiss | 25 | Fuller (H. B.) | 19 |
| Dihart-Merz | 23 | | |
| Dior (Christian) | 36 | Gazocéan | 24 |
| Doka Schalungs & Gerüsttechnik | 17 | GDC-Ges. Für Datensystem & Computer | 27 |
| Dupperey (Ets.) | 20 | Générale du Béton | 18 |
| Durr (Otto) | 25 | Générale Marocaine de Banque | 29 |
| Dyckerhoff & Widmann | 17 | Giacomini (Alberto) | 22 |
| | | Gilissen Jonker | 29 |
| Effentenkantoor Jonker & Zonen | 29 | Globelease | 28 |
| Effo Systems | 17 | Groignard (Sté des Anc. Ets.) | 32 |
| Elcon | 28 | Grotthandel Campina | 31 |
| Elf | 34 | Grünzweig & Hartmann | 38 |
| Energétique Linéaire (Cie d') | 24 | | |
| Engrenages de Précision Procédés | | Hammerson Boz Property (The) | 18 |
| Maag | 23 | Hammerson Property & Investment Trust (The) | 18 |
| Ente Nazionale Idrocarburi-E. N. I. 35-36 | | Harshaw Chemical (The) | 20 |
| Entreprise de Recherches & d'Activités Pétrolières-Erap | 34-35 | Hasenclever & Hüser | 36 |
| Entreprise Francis Bouygues | 24 | Heberlein Holding | 36 |
| ESA Shuh-Importe | 26 | Helios Holding | 39 |
| Esser (Karl) | 33 | Heller | 31 |
| Esso Standard | 34 | Henkel | 20 |
| Etudes & Financement pour l'Indus- trie des Matériaux de Construc- tion (Sté d') | 18 | Henkel & Grosse | 36 |
| Euro-Atlantic | 30 | Heron Group of Cos. | 17 |
| Euro-Mill Engineering | 28 | Hille Engineering | 28 |
| European American Banking | 28 | H. M. H. Publishing | 26 |
| European American Bank & Trust | 28 | Hohner (Matth.) | 27 |
| European Brazilian Bank | 28 | Holiday Magic | 33 |
| Européenne d'Investissements | | Holland Amerika Lijn | 38 |
| Techniques | 35 | Holzwerke Umdasch | 17 |
| Europese Schoenen Associatie | 26 | | |

| | | | |
|--|-------|---|-------|
| Homberg Textilwerk (Rudolf) | P. 36 | Laboratoire Nativelle | P. 35 |
| Hôtelière de Fos | 37 | Laing & Sons (John) | 38 |
| Hotel Management & Development | 37 | Lauda Messgeräte Dr. R. Wobser | 26 |
| Howard Rotavator Maschinenfabrik | 24 | Laurentis Cinematografica (Dino de) | 18 |
| HPC-Produits Chimiques | 20 | Leaseplan Nederland | 28 |
| Huard (Ets. Georges) | 31 | Leister (Karl) | 22 |
| Hunter Douglas | 32 | Levensverzekering Mij. Groot Amsterdam | 17 |
| Iberlease | 28 | Licensintorg | 24 |
| Immobilière Courbevoie St-Denis | 25 | Lloyds Bank Europe | 29 |
| Imperial Radio Fernsehen Phono | 21 | Locabel | 28 |
| Industrieleasing | 28 | Locafrance | 28 |
| Industrie Pharmaceutique Belge-Iphabel | 35 | Locatrice Italiana | 28 |
| Intanca | 39 | Lüneburger Wachsbleiche | 19 |
| Interart Werke | 36 | Luxpap International | 33 |
| Interfinish | 25 | Maag Zahnräder & Maschinen | 23 |
| Interfood | 30 | Malboro Investment | 37 |
| Interlease | 28 | Marine Midland Banks | 29 |
| Internationale des Wagons-Lits | 38 | Market Development Institute | 21 |
| International Harvester | 24 | Marseillaise de Réparations Navales | 32 |
| International Passive Components France | 26 | Maschinenfabrik Lorenz | 23 |
| Intersoge | 37 | Matagne (Ets) | 25 |
| Interwac | 23 | Melchior Holding | 18 |
| Investissements & Exploitation Hôtelières (Sté d') | 37 | Merlin & Gérin | 24 |
| Ishikawajima Harima Heavy Industries-IHI | 23 | Merz | 23 |
| Istituto Bancario Italiano | 29 | Messgeräte Werk Lauda Dr. R. Wobser | 26 |
| Italcementi-Fabbriche Riunite Cemento | 29 | Metaalwarenindustrie Spimeta | 32 |
| Italiana Ingranaggi Maag | 23 | MFL Prüf- & Messsysteme | 25 |
| Italiana Prodotti Esplosivi-Sipe | 19 | Midland Bank | 28 |
| Italmobiliare | 29 | Midland Ross | 25 |
| Italsider | 32 | Mietfinanz | 28 |
| Kanavos Hotel Entreprises Brussels (Peter) | 37 | Minière & Métallurgique de Rodange | 28 |
| Kaspar Baugesellschaft | 18 | Mitsubishi Rayon | 36 |
| Kewanee Oil | 20 | Mohr & Federhaf | 25 |
| Köllmann Maschinenbau | 32 | Montedison | 19-36 |
| Komfortplast Plastikerzeugnisse | 27 | Morgan Crucible | 22 |
| Kon. Verkeade Fabrieken | 31 | Motels of New England | 37 |
| Korf Industrie & Handel | 25 | Nadelflor-Teppichfabrik Vorwerk & C° | 37 |
| Kufa | 25 | Narco Scientific Industries | 21 |
| Kuhlmann & C° Teppichwerk (Otto) | 37 | Nationale des Pétroles d'Aquitaine-SNPA | 35 |
| | | Nativelle | 35 |
| | | Nebiolo | 24 |
| | | Nederlandse Aluminium | 32 |

| | | | |
|-------------------------------------|-------|---------------------------------------|-----------|
| Nederlandse Casteren & Zonen (J) P. | 38 | Roesner (Emil) | P. 20 |
| Nederlandsche Papierfabriek | 27 | Rotary Hoes | 24 |
| Nestle Alimentana | 38 | Royal Dutch Shell | 34 |
| Nippon Steel | 32 | Ruf Datensystem Hegnauer & Heilmann | 27 |
| N.L. Industries | 19 | Ruf International | 27 |
| Nordania | 28 | | |
| Northern Trust International | | SABTP Matériel | 18 |
| Banking | 29 | Sainda | 18 |
| Norton Hydraulic Pressen | 23 | Saint-Gobain-Pont-à-Mousson | 25-35 -38 |
| Novotel Holding | 37 | Sale Tilney & C° | 21 |
| Nuttin & Cie | 38 | Sanitaire Kabines Eska | 33 |
| | | Sanys | 33 |
| Occidental Petroleum | 34 | Schering | 20 |
| Oka-Teppichwerke | 37 | Schuerer | 26 |
| OSL Reisen & Grundbesitz in der | | Seatronics | 26 |
| Sonne | 38 | Securicor (Belgium) | 39 |
| Overzee Gas & Electriciteit-Ogem | 33 | Securities Management | 17 |
| Owners Services | 38 | Security Services | 39 |
| Oxycar | 34 | Service Helanca Benelux | 36 |
| Oxy Petroli | 34 | Seturba | 24 |
| | | Shell Française | 34 |
| Paidiwerk Heinrich Renkl | 39 | Singer | 27 |
| Papeteries Aubry | 33 | Sipe Nobel | 19 |
| Patrons & Périodiques Internatio- | | Skaba | 28 |
| naux | 26 | Sloman Bank | 30 |
| Peabody Industrial (Henry W.) | 21 | Snia Viscosa | 19 |
| Pechiney | 32 | Société Générale | 29-37 |
| Peugeot | 23 | Södesberg & Haak | 22 |
| Plaston Erzeugnisse Dr. Werner | | Soltina Holding | 17 |
| Bach | 25 | Speranza | 30 |
| Ploum | 18 | Spyer, Van der Vijver & Zwanenburg | 31 |
| Poclain | 22 | Stabilimenti Cinematografici Pontini | 18 |
| Potain Tusa | 22 | Staedtler-Mars (J.S.) | 39 |
| Poulain | 30 | Standard Oil C° of New Jersey | 34 |
| Preservenbedrijf | 31 | Steenkolen Handelsvereniging-S. H. V. | 18 |
| Preussag | 30 | Steeley | 19 |
| Price & Pierce (Holding) | 38 | Steinbach (Werner) | 27 |
| Produits Abrasifs Dupperey | 20 | Stokvis & Zonen (R.S.) | 22 |
| Provençale des Ateliers Terrin | 32 | Stud Holdings | 34 |
| | | Stuplicht (H.) | 33 |
| Raffinerie Belge des Pétroles | 34 | Subalpine Financière Générale | 30 |
| Rankin, Kuhn & C° | 38 | Suchard | 30 |
| Ransburg Electro-Coating | 21 | Svenska Tandsticks | 39 |
| Reichhold Chemicals | 19 | | |
| Renault | 23 | Tanklager Hanau | 35 |
| Rheem Manufacturing | 32 | Technique Appliquée (La) | 20 |
| Rhône Poulenc | 20-36 | Technometall | 32 |
| Rivaud & Cie | 29 | Telefunken Rundfunk & Fernseh | 21 |
| Rizzoli Edi tore | 26 | Thomson-Brandt | 22 |

| | | | |
|--|-------|--|-------|
| Tiemstra (G.) | P. 19 | Van Kleef (Gérard) | P. 33 |
| Tobler | 30 | Verenigde Bedrijven Nutricia | 31 |
| Total-Française de Distribution | 34 | Verenigde Touwfabrieken | 24 |
| Tozer, Kemsley & Milbourn (Holdings) | 38 | Vereinigde Tanklager & Transportmittel | 30 |
| Transinter | 24 | Verkade Weert | 31 |
| Travail Mécanique de la Tôle - T. M. T. | 32 | Verre Textile (Sté du) | 25 |
| Tricots du Nord | 37 | Verwarringsunie Benevu | 18 |
| Trinkaus & Burckhardt (C.G.) | 29 | Vibro-Technik | 23 |
| Tsuji Industries | 23 | Vorwerk & C° | 37 |
| Tunzini Ameliorair | 25 | Wacker Werke | 23 |
| UBS-DB | 28 | Waldthausen & C° | 30 |
| Union Allumettièrre | 39 | Walker Industrie & Handelsmij. | 32 |
| Union de Banques Arabes & Fran- çaises-UBAF | 28 | Whittaker | 23 |
| Union de Banques Suisses-UBS | 28 | Wilke (Hubert) | 22 |
| Union Chocolatière Internationale | 30 | Williams & Glyn's Bank | 29 |
| Union de Réparateurs Navals Marseillais | 32 | WMW Export-Import | 24 |
| Van Gelder & Zonen | 27 | Yawata Iron & Steel | 32 |
| | | Zuidnederlandse Metallwarenfabriek Plametha | 32 |
| | | Zwanenburg & C° (A.) | 31 |

